



ÉDITION 2011

A light gray world map is visible in the background, centered on the Atlantic Ocean. The map shows the continents of North and South America, Europe, Africa, and Asia.

SAINT- BARTHELEMY

• Saint-
Barthélemy

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

■ Saint-Barthélemy

Rapport annuel
2010

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

Avant-propos	7
Synthèse	9
Saint-Barthélemy en bref	10
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	13
Section 1 – Géographie et climat	14
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
Section 2 – Repères historiques	15
Section 3 – Cadre institutionnel	16
1. Dans le paysage administratif français	16
1.1 Une évolution statutaire attendue	16
1.2 L'organisation institutionnelle de la nouvelle collectivité d'Outre-mer	17
1.3 Le droit applicable	18
1.4 Répartition des compétences	18
2. Dans le paysage communautaire	19
3. Evolutions récentes et perspectives	19
3.1 Evolutions récentes	19
3.2 Perspectives	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SAINT-BARTH	23
Section 1 – La population	24
1. La structure démographique	24
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	26
1. Le tissu économique	26
2. Les comptes économiques	27
3. L'emploi et le chômage	28
3.1 La population active	28
3.2 L'emploi	28
3.3 Le chômage	30
3.4 Les diverses formes d'emploi aidé	31
4. Les revenus et salaires	32
4.1 Les différentes catégories de revenus	32
4.2 Le RSTA : un complément de revenu temporaire	34
4.3 Le RSA : le Revenu de Solidarité Active	34
4.4 Le SMIC	35

Section 3 – Les finances publiques locales	37
1. Situation financière de la collectivité	37
2. Analyse par fonction	39
3. Budget primitif 2011 de la collectivité	40
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	41
Section 1 – Le tourisme	42
1. L’hébergement	43
1.1 Les villas	43
1.2 L’hôtellerie	43
2. Les activités de croisières et de plaisance	44
2.1 La croisière	44
2.2 La plaisance	44
3. Les actions de promotion	45
Section 2 – Les transports	46
1. Les activités portuaires	46
1.1 Trafic de marchandises	46
1.2 Trafic de passagers	46
1.3 Travaux et perspectives	48
2. Les activités aéroportuaires	48
Section 3 – Le bâtiment et les travaux publics	50
1. Présentation du secteur	50
2. Activité du BTP en 2010	51
3. L’habitat	52
Section 4 – L’énergie et l’eau	53
1. Energie	53
2. Eau	54
2.1 Ressources et distribution	54
2.2 Traitement des eaux usées	55
Section 5 – L’éducation	56
1. Etablissements scolaires	56
2. Effectifs	56
2.1 Le corps enseignant	56
2.2 Les élèves du premier et du second degré	57
2.3 L’enseignement supérieur	57
3. La formation professionnelle	58

CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	59
Remarques méthodologiques	60
Section 1 – Structure du système bancaire et financier	61
1. Les événements majeurs de l'année	61
1.1 Les principaux événements locaux	61
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	61
2. Organisation du système bancaire	64
2.1 Typologie des établissements de crédit	64
2.2 Liste des établissements de crédit	65
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	66
2.4 Les effectifs	67
3. La densité du système bancaire	67
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	67
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	68
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	70
1. Les taux	70
1.1 Les taux directeurs	70
1.2 Les taux créditeurs	72
1.3 Les taux débiteurs	73
1.4 Les taux d'usure	75
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	77
1. Les avoirs financiers de la clientèle	77
1.1 Ensemble des actifs financiers	77
1.2 Les dépôts à vue	78
1.3 Les placements liquides ou à court terme	78
1.4 L'épargne à long terme	80
2. Les concours de la clientèle non financière	80
2.1 Vue d'ensemble	80
2.2 Concours consentis aux ménages	81
2.3 Concours consentis aux entreprises	82
3. L'équilibre emplois-ressources	82
Perspectives	83
Annexes	84
Statistiques monétaires et financières	85
Chronologie des principaux événements de l'année 2010	87
Liste des publications de l'IEDOM	92

Avant-propos

La collectivité de Saint-Barthélemy, après une année 2009 en demi-teinte dans un contexte **de crise internationale**, a retrouvé en 2010 le chemin d'une reprise économique encore contrastée.

Si la fréquentation touristique globale est en repli pour la troisième année consécutive du fait **principalement de l'activité** de croisière, il convient de souligner en 2010 la progression sensible du trafic aérien de passagers du réseau international ainsi que le nombre accru de plaisanciers accostant sur des yachts.

Sur **le plan de l'activité bancaire également**, l'année montre un rebond des actifs financiers de la clientèle après la chute de 2009 et concernant les crédits, une hausse des encours. Toutefois ces évolutions ne sont portées que par les ménages, les entreprises étant confrontées depuis trois ans à des indicateurs en repli.

Dans cette conjoncture de sortie de crise qui dure, la Collectivité se prépare à passer, à compter du 1er janvier 2012, **du statut de Région ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP) au statut de Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)**. Elle a poursuivi à un niveau élevé son effort d'investissement, en visant notamment le soutien à l'activité économique et la préservation du cadre de vie de l'île.

A ce titre il faut relever que la politique d'investissement de la collectivité est à ce jour **entièrement autofinancée, sans recours à l'emprunt**, dans le cadre d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement maintenant un résultat largement positif au compte administratif.

Pour sa part l'Institut d'émission s'attache à renforcer son rôle d'observateur économique et financier afin d'apporter aux acteurs publics et économiques de la Collectivité les éléments de diagnostic utiles à la mise en œuvre de leurs stratégies.

Le Directeur,



C. APANON

Synthèse 2010

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, en particulier au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

Après une année 2009 en retrait, marquée par la poursuite de la baisse de la fréquentation touristique et portuaire et la désaffection de la clientèle américaine, l'économie de Saint-Barthélemy a montré en 2010 des signes de redressement.

L'activité du BTP affiche un regain de dynamisme, en lien avec le niveau élevé de la commande publique. La consommation de ciment augmente de 8,4 % (après -2,3 % en 2009) et le nombre de permis de construire délivrés progresse de près de 8 %. Les droits de quai, qui s'appliquent à la fois aux importations de biens de consommation et à celles de matériaux de construction, sont en hausse de 10,4 % sur un an.

Le taux de change euro-dollar défavorable a continué de peser sur le marché immobilier, toujours délaissé par la clientèle américaine. La vente exceptionnelle de deux biens immobiliers de grand luxe a cependant soutenu les transactions de haut de gamme.

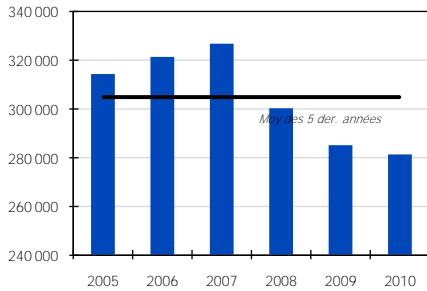
La fréquentation touristique de l'île s'inscrit en repli pour la troisième année consécutive (-1,3 % après -5,1 % en 2009), en lien avec l'effondrement de l'activité de croisière qui a enregistré une chute de près de 10 000 passagers (-20,4 %) du fait de l'annulation de nombreuses escales en période cyclonique. La bonne tenue de la plaisance et des arrivées internationales de passagers ont généré de l'activité, en particulier au quatrième trimestre où les taux d'occupation dépassent ceux de l'an dernier selon l'association des hôteliers.

L'activité bancaire, dans ce contexte économique mieux orienté, s'est révélée favorable. Porté par la demande des ménages, l'encours des crédits augmente de 9,1 % sur un an (contre +6,4 % en 2009), pour atteindre 177,7 M€. Cette accélération provient essentiellement des crédits à l'habitat, en hausse de 14,7 %, après une très faible augmentation en 2009 (+3,7 %). Les crédits à la consommation renouent avec la croissance (+35,6 % contre -10 % en 2009). En revanche, après un très fort développement en 2009 (+124,6 %), les crédits d'exploitation connaissent, comme en Guadeloupe, une diminution marquée (-24,7 %), et les crédits d'investissement affichent un léger recul (-3,8 %) après deux années consécutives de hausse, illustrant la persistance des difficultés rencontrées par les entreprises.

S'agissant des actifs financiers, le rebond est marqué : l'encours augmente de 12,7 % (+47,4 millions €) après une baisse de 9,5 % en 2009. Cette évolution nettement supérieure à la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années (+3,2 %) est liée à une forte progression des dépôts à vue (+17,5 %). La légère remontée des taux sur le marché monétaire a favorisé les placements liquides ou à court terme qui affichent une hausse de 8,9 %. A l'inverse, l'épargne à long terme présente une timide progression (+2,9 % soit + 0,4 million €) faisant suite à une forte croissance en 2009 (+10,7 %). Tous placements confondus, les actifs financiers des ménages progressent de 20,5 % mais ceux des entreprises reculent de 5,7 %.

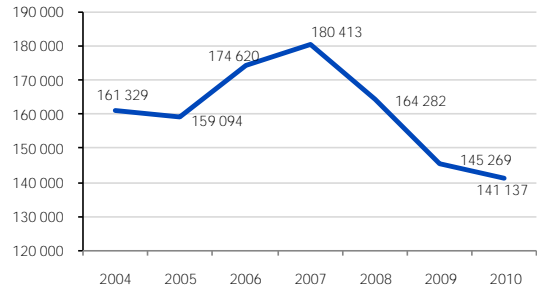
Saint-Barthélemy en bref

Evolution de la fréquentation touristique



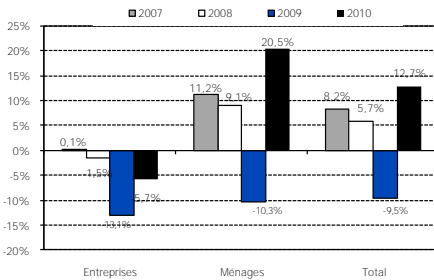
Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

Evolution du trafic aérien de passagers (en nombre)



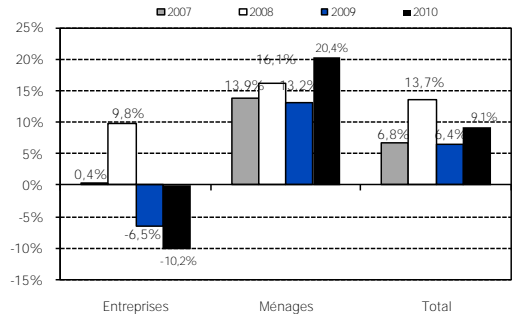
Source : Aéroport Gustave III

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Evolution de l'encours sain de crédits à la clientèle non financière (glissement annuel)



Source : IEDOM

Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

2010 Métropole 2010

Population

Population totale	8 673 (2008)	62 799 180
Taux de croissance annuel de la population (%)	2,7 (moy. 99-08)	0,7 (moy. 99-06)
Taux de natalité (‰)	12,4 (moy. 99-08)	12,7

Environnement

Superficie totale (km ²)	21	545 965
--------------------------------------	----	---------

Economie

PIB en milliards d'euros (courants)	0,179 (1999)	1 946
PIB/habitant (€)	26 000 (1999)	29 571
Production d'électricité (kw/hab/an) *	10 871	8 308
Taux de chômage	3,2 % (2008)	9,2 %
Nombre de DEFM A à fin Décembre	201	-

Indicateurs sectoriels

Trafic de passagers à l'Aéroport de Saint Barthélemy Gustave III (entrées + sorties)	141 137	-
Nombre de croisiéristes	38 005	-

Indicateurs monétaires et financiers

Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 003	1 678
Nombre d'habitants par guichet automatique	902	1 177
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,6	3,7

Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (encours en M€)	419,0	1 459 414
<i>Ménages</i>	288,7	1 036 562
<i>Entreprises</i>	109,1	290 973
<i>Autres agents</i>	21,2	131 879
Crédits bancaires sains des établissements locaux (encours en M€)	177,7	2 191 791
<i>Ménages</i>	123,3	1 034 037
<i>Entreprises</i>	51,8	780 782
<i>Autres agents</i>	2,6	376 972

* calculé sur la base de la population 2007 sous hypothèse de croissance annuelle de 2 % par an



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et à proximité des îles Vierges américaines. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. Climat

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les masses nuageuses se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'**octobre 2008** avait été marqué par le passage du cyclone Omar. La saison cyclonique 2009, globalement assez peu active sur l'Atlantique et en Caraïbe, a largement épargné Saint-Barthélemy. L'ouragan Bill, classé en catégorie 4 (intense), dont l'œil est passé à 700 km à l'est de Saint-Barthélemy le 19 août était accompagné d'une houle ample sur le nord de l'arc antillais (creux moyens atteignant 3m50 à 4m), mais a fait peu de dégâts.

L'année 2010, durant laquelle 19 phénomènes cycloniques ont été baptisés (la moyenne étant de 11 selon le National Hurricane Center - NHC), a été très pluvieuse dans les Îles du Nord. Elle a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, **au stade d'ouragan de classe 3**. Le vent a atteint 170 km/h en rafales à Gustavia et les vagues ont parfois dépassé localement les 6m. Les deux collectivités sont passées en vigilance cyclonique maximale (violet). A Saint-Barthélemy, le port de Gustavia a été submergé par la houle. Deux autres cyclones de moindre ampleur, Otto et Tomas, ont causé des épisodes pluvio-orageux importants qui ont généré en une semaine près d'un quart des précipitations annuelles.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les Alizés et pour cette raison, les différences entre saisons sont très minimes.



Hôtel Eden Rock - © T. de GUBERNATIS



Chantier de la station d'épuration - © M. DESOUCHES



Grand cul de sac - © G. DELAMAIRE



Barge de vrac - © Port de Gustavia

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte par Christophe Colomb en 1493. Occupée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659. Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son nouveau statut de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires empruntèrent la route du nord et firent de préférence escale à Saint-Thomas. Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire au cours des 10 dernières années s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer¹. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 19 membres du Conseil ont élu M. Bruno Magras à la présidence de l'Assemblée territoriale.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution².

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy, qui dispose, au même titre que Saint-Martin, du statut de Collectivité d'Outre-mer distinct de la Guadeloupe.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance (230 km) les séparant.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les collectivités d'outre-mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003 ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé et ;
- le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité³.

Le projet de créer, dans chacune de leurs îles, une collectivité d'outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au département et à la région de la Guadeloupe, a été approuvé à 95,51 % à Saint-Barthélemy (76,17 % à Saint-Martin).

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi que **d'une seule collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'auront plus que deux interlocuteurs administratifs : l'Etat et la Collectivité.

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA NOUVELLE COLLECTIVITE D'OUTRE MER

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Barthélemy est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007³.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule collectivité, un certain nombre de mesures est prévu :

- le président du conseil territorial est responsable devant l'assemblée délibérante, qui peut voter une motion de défiance désignant un autre président ;
- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- un **conseil économique, social et culturel** composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3).

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

¹ L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

² Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

³ Les élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1^{er} et 8 juillet 2007.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont **directement applicables**. Il existe néanmoins une **exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers**, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'**ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe** au moment de la création de la nouvelle collectivité reste applicable.

Saint-Barthélemy peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement, l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe**, ainsi que celles que l'Etat lui a transféré. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de **droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la collectivité**, mais aussi de l'urbanisme, de la construction, du logement, de l'environnement et de l'énergie. De fait, la nouvelle collectivité peut adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'Etat reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de **droit monétaire, bancaire et financier**. D'où, la désignation d'un préfet délégué représentant l'Etat et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a désigné, le 7 mars 2007, Monsieur Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Il a été remplacé le 24 août 2009 par Monsieur Jacques SIMONNET. La nouvelle préfecture est installée à Marigot (Saint-Martin).

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

La ratification du traité de Lisbonne identifiait, au niveau européen, la nouvelle collectivité comme Région Ultra-Périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels², il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins. Au 1^{er} janvier 2012, la collectivité, dont la demande a été soutenue par la France et acceptée le 29 octobre 2010 par l'Union européenne, va accéder au statut de PTOM. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie accrue, et la dévolution de la compétence douanière. Compte tenu de sa situation économique, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux à l'extérieur de l'UE et notamment avec les Etats-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. La période de transition de 14 mois prévue entre les deux statuts doit faciliter le maintien de l'acquis communautaire.

3. Evolutions récentes et perspectives

3.1 EVOLUTIONS RECENTES

La mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-Mer (COM), dès 2008, apparaît comme un facteur favorable de stabilité pour le territoire. La collectivité donne désormais la priorité au développement d'un environnement de qualité en termes de santé, d'hygiène, de sécurité et d'écologie. Le désenclavement numérique et la réserve naturelle constituent également des priorités majeures.

Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau **code des contributions** a remplacé le code fiscal français et le **code de l'urbanisme** a été adopté, permettant notamment à la collectivité de délivrer les permis de construire.

Sur le volet social, une **convention entre la collectivité et la CAF de Guadeloupe** a été signée. Elle permet à la CAF de gérer le RMI et le RSA à Saint-Barthélemy pour le compte de la collectivité, étant entendu que cette dernière reverse à la CAF les montants relatifs à ces aides.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

² Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013 attribués à l'ancienne RUP Guadeloupe, qui comprenait les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la collectivité gère elle-même sa part de financement au titre du FEDER et du FSE.

Tout au long de l'année 2009, la collectivité a signé une série de conventions de mise à disposition, notamment avec les acteurs suivants :

- les **services de l'Etat**, pour l'instruction des déclarations d'utilité publique et des autorisations administratives en matière de défrichement des espaces boisés, de police de l'eau et d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la **délégation régionale au tourisme, au commerce et à l'artisanat**, pour l'instruction et l'émission d'avis sur les demandes de classements d'hébergements, de licences, agréments, habilitation et autorisations présentées par les agences de voyage et les organismes et associations de tourisme ;
- les **Affaires maritimes**, pour les formalités d'immatriculation des navires et bâtiments de mer dans l'attente de la mise en œuvre effective du quartier des affaires maritimes ;
- la **Direction Régionale de l'Environnement**, pour la protection de la nature, des sites et paysages, la planification du domaine de l'eau, la prévention des risques naturels, le suivi des données environnementales, la promotion du développement durable et le suivi de l'affichage publicitaire ;
- la **Direction de l'Agriculture et de la Forêt**, pour les demandes d'autorisation pour la sauvegarde des espaces forestiers et l'instruction des dossiers portant sur la loi sur l'eau ;
- la **Direction Départementale de l'Équipement**, pour la délimitation du domaine public maritime. La DDE doit en outre assurer la police des eaux marines, l'élaboration et le suivi du plan de prévention des risques naturels, le suivi de la qualité des eaux marines et l'instruction des dossiers relevant de la loi sur l'eau ;
- la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement**, pour les missions dévolues à l'inspection des installations classées ainsi que pour l'instruction et l'approbation des projets d'ouvrage de production et de transports d'énergie électrique, la délivrance de certificats ouvrant droit au rachat d'électricité et la délivrance des certificats d'économie d'énergie.

Sur le plan économique, le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont convenu de former une **Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM)** en remplacement de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM) de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des chambres consulaires. Habilitée comme « Centre de Formalités des Entreprises - Guichet unique¹ », la CEM gère à ce titre, depuis le mois d'avril 2010, le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité à partir des informations transmises par l'INSEE, l'URSSAFF, le Registre du Commerce et des Sociétés, le Régime Social des Indépendants, la Chambre des Métiers de la Guadeloupe et le Centre des Impôts.

¹ Deux décrets en janvier et en mars 2010, suivis d'une convention signée avec l'Etat en mai 2010 attribuent à la CEM les compétences de Centre de formalités des entreprises du Commerce, de l'Industrie, des Services, des Métiers, de l'Artisanat et de l'Agriculture. Cette autonomie est effective depuis novembre 2010, suite à la signature d'une convention avec l'INSEE permettant l'installation des logiciels nécessaires au fonctionnement du CFE et la formation du personnel à l'utilisation de ces derniers.

Le Conseil Territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité.

S'agissant de la gestion des déchets, le traitement des ordures est déjà géré en délégation de service public (DSP). Il en est de même depuis 2009 pour le ramassage, le tri et le stockage des ordures.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme en créant dès 2008 un **Comité du tourisme** regroupant les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels (tels que « Les voiles de St Barth » ou « Les 60 ans du Select ») dont l'impact sur la fréquentation touristique s'est avéré non négligeable. La Russie, ainsi que l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Amérique du Sud, font l'objet d'une campagne promotionnelle depuis 2008.

3.2 PERSPECTIVES

Au **niveau national**, la création d'un siège de député, faisant suite à celle d'un siège de sénateur (Michel Magras, depuis le 21/09/08), est programmée à partir des élections qui auront lieu en 2012. Validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Enfin, au **niveau communautaire**, l'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM à compter du 1^{er} janvier 2012 a été validé le 29 octobre par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, avait été relayée par la France auprès de la Commission Européenne. Outre l'affranchissement des normes européennes, le statut de PTOM va permettre à la collectivité de bénéficier de la compétence douanière comme le prévoit la loi organique.



CHAPITRE II

Panorama de **l'économie Saint-Barth**

Section 1

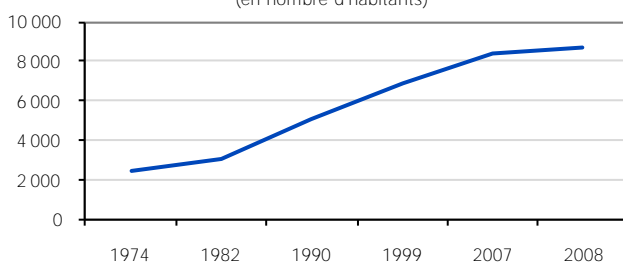
La population

1. La structure démographique

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement, mise en œuvre depuis 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales et de celles des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les derniers résultats, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, portent sur l'année 2008.

En 2008, la population de Saint-Barthélemy comptait 8 673 habitants, en hausse de 26,5 % par rapport à 1999, soit une augmentation annuelle de 2,7 % sur la période, très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+6,4 %). La densité moyenne de la population s'établit à 402 hab/km² (en hausse de 23 % par rapport à 1999), mais reste inférieure à celle de Saint-Martin (678 hab/km²).

Evolution de la population de Saint-Barthélemy
(en nombre d'habitants)



Source : INSEE

En 2008, l'INSEE recensait 1 888 habitants âgés de moins de 20 ans (21,8 % de la population) et 1 075 personnes âgées de plus de 60 ans (12,4 % de la population totale). La répartition de la population par âge a peu évolué depuis 1999, mais l'élévation de l'âge moyen (38,2 ans en 2008 contre 35,4 en 1999) traduit un vieillissement sensible de la population. Les habitants de Saint-Barthélemy sont plus jeunes qu'en métropole (39,6 ans) mais plus âgés qu'en Guadeloupe (35,8 ans) et à Saint-Martin (30,8 ans).

Population de Saint-Barthélemy

Répartition par âge	1999		2008	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
De 0 à 19 ans	1 472	21,5	1 888	21,8
De 20 à 59 ans	4 504	65,7	5 710	65,8
De 60 à 74 ans	621	9,1	782	9,0
75 ans et plus	255	3,7	293	3,4
Total	6 852	100,0	8 673	100,0

Source : INSEE Recensements 1999 et 2008

La communauté étrangère représente 12 % de la population totale de Saint-Barthélemy. **L'île se démarque par la présence d'une population étrangère de nationalité essentiellement européenne.** Sur la quarantaine de nationalités représentées, les portugais sont les plus nombreux. Ils représentent près de la moitié des étrangers. Puis viennent les américains (8 %) et les belges (6 %). A la différence de Saint-Martin, seuls 11 % sont **originaires de l'espace Caraïbe.**

Variation de la population	1974 (1)	1982 (2)	1990 (3)	1999 (4)	2008 (5)
Taux de natalité (‰)	16,5	11,8	13,4	12	12,4
Taux de mortalité (‰)	10,9	6,9	6,6	5	4,3
Taux de variation annuelle (%)	0,8	2,8	6,4	3,5	2,7
- dû au solde apparent des entrées sorties	0,3	2,3	5,7	2,8	1,8
(1) Moyenne 1967-1974	(2) Moyenne 1974-1982		(3) Moyenne 1982-1990		
(4) Moyenne 1990-1999	(5) Moyenne 1999-2008				

Source : INSEE Recensements 1974 à 2008

Sur la période 1990-2008, le taux de natalité a légèrement baissé, passant de 13,4 ‰ en 1990 à 12,4 ‰ en 2008. **Ce taux est inférieur à celui de la Guadeloupe (14,3 ‰ en 2008) et de la métropole (12,9 ‰ en 2008).** En 2009, 101 naissances et 55 décès ont été enregistrés à Saint-Barthélemy.

Le taux de variation annuelle moyen de 2,7 % de la population s'explique au 2/3 par un solde migratoire positif (+1,8 %). Saint-Barthélemy accueille régulièrement de nouveaux arrivants : **22,3 % des habitants ne résidaient pas dans l'île cinq ans auparavant, dont plus du tiers viennent d'un pays étranger.**

Principaux indicateurs démographiques	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Nombre de naissances	101	93	88	93	101	8,6%
Nombre de décès	39	31	36	46	55	19,6%
Accroissement naturel	62	62	52	47	46	-2,1%

Source : INSEE, Etat civil

L'INSEE recensait 4 415 logements dans la collectivité de Saint-Barthélemy en 2008, en progression de 2,7 % sur un an. **Il s'agit à 79,8 % de résidences principales.** Les maisons représentent 76,4 % du bâti et les appartements 21,6 %. Concernant les résidences principales, les ménages résident dans des logements de 3,2 pièces en moyenne : les maisons comportent 3,5 pièces et les appartements 2,3. Plus de 40 % des logements ont été construits après 1990.

Le modèle familial est proche de celui observé en métropole. En 2008, les couples avec ou sans enfants représentent respectivement 46 % et 43,7 % **de l'ensemble des familles de Saint-Barthélemy.** Les familles monoparentales sont sous-représentées : elles comptent pour **10 % de l'ensemble des familles** contre 34,1 % à Saint-Martin.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

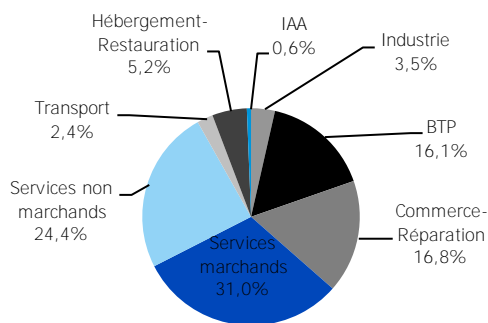
1. Le tissu économique

La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM) de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des chambres consulaires. Habilitée comme « Centre de Formalités des Entreprises - Guichet unique¹ », la CEM gère à ce titre, depuis le mois d'avril 2010, le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité à partir des informations transmises par l'INSEE, l'URSSAF, le Registre du Commerce et des Sociétés, le Régime Social des Indépendants, la Chambre des Métiers de la Guadeloupe et le Centre des Impôts.

Pour mener sa mission, la CEM a disposé en 2010 d'un budget de 644 311 euros dont 53,2 % du financement provient de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

Compte tenu de ses caractéristiques physiques, configuration rocheuse, absence de rivière et faible pluviométrie, le développement de Saint-Barthélemy s'est fondé sur le tourisme. Sa structure économique s'est ainsi orientée vers les activités satellites au secteur du tourisme, les services marchands non financiers, le commerce et le BTP.

Répartition par secteur d'activité des entreprises de Saint-Barthélemy en 2010



Source : Chambre Economique Multiprofessionnelle

En 2010, le nombre d'entreprises recensées à Saint-Barthélemy s'élève à 4 539 : 31 % d'entre elles exercent une activité de services marchands et 24,4 % de services non marchands. Les activités immobilières représentent 71,9 % du secteur marchand. Le commerce rassemble 16,8 % des entreprises et le secteur du BTP en regroupe 16,1 %, loin devant l'hébergement et la restauration (5,2 %). L'industrie, le transport et les industries agroalimentaires sont faiblement représentées et comptent respectivement pour 3,5 %, 2,4 % et 0,6 % du tissu économique.

¹ Deux décrets en janvier et en mars 2010, suivis d'une convention signée avec l'Etat en mai 2010 attribuent à la CEM les compétences de Centre de formalités des entreprises du Commerce, de l'Industrie, des Services, des Métiers, de l'Artisanat et de l'Agriculture. Cette autonomie est effective depuis novembre 2010, suite à la signature d'une convention avec l'INSEE permettant l'installation des logiciels nécessaires au fonctionnement du CFE et la formation du personnel à l'utilisation de ces derniers.

Concernant la forme juridique des entreprises, 59 % sont des sociétés et 33,6 % des artisans et des commerçants.

En 2010, le Centre de Formalités des Entreprises de la CEM a traité 845 dossiers contre 538 en 2009, soit un bond de 57 %. On notera que 293 dossiers concernent la constitution de **sociétés ou d'entreprises individuelles, en progression de 34,4 % sur un an**. Les radiations d'entreprises restent stables (132 entreprises en 2009 et 133 en 2010).

La CEM accompagne les entreprises dans leur projet. A ce titre, une enveloppe de 50 000 euros lui a été attribuée en 2010 par le Conseil Territorial afin d'aider les entreprises qui **présentent un projet novateur, s'investissent dans les nouvelles technologies ou créent des emplois tout en protégeant l'environnement**. Cet accompagnement à la fois financier et technique vient compléter les aides octroyées par les organismes publics. Sur les 23 dossiers présentés en 2010 au bureau de la CEM, 17 ont reçu un avis favorable.

2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant demeure ainsi inconnu. Une estimation du PIB des Iles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 **dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD** qui vise à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques.

En l'absence de comptabilité publique, la valeur ajoutée des Iles du Nord a été estimée à partir d'indicateurs représentatifs. Pour Saint-Barthélemy, cette estimation a été réalisée à partir de 2 méthodes :

- l'approche par la productivité apparente du travail ;
- l'approche par les importations.

L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données du dernier recensement effectué par l'INSEE en 1999. Faute de données relatives à la productivité dans les îles du Nord, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe.

L'approche par les importations s'inspire de la publication de l'INSEE « Panorama de la Caraïbe » dans laquelle sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des îles du Nord. Bien que le niveau des importations de Saint-Barthélemy n'ait pas été publié, il a été estimé à partir des recettes moyennes du droit de quai prélevé par la municipalité.

Dans ce cadre, le PIB de l'île de Saint-Barthélemy a été évalué à 179 M € en 1999 soit près de 26 000 € par habitant. Le niveau de PIB par habitant serait proche de celui des Yvelines, supérieur de 10 % à la moyenne métropolitaine et sensiblement plus élevé que celui de la Guadeloupe.

3. L'emploi et le chômage

3.1 LA POPULATION ACTIVE

Saint-Barthélemy se distingue par un niveau de chômage particulièrement bas et un niveau d'activité élevé. Ces tendances semblent s'accroître au fil des recensements effectués par l'INSEE.

La population active de la collectivité ne cesse de progresser depuis une quinzaine d'années : + 39,9 % entre 1990 et 1999 et + 35,4 % entre 1999 et 2008¹. Cette évolution s'explique par le recours important à la main-d'œuvre extérieure afin de répondre aux besoins croissants dans les secteurs de l'hôtellerie et du bâtiment², étroitement liés au développement touristique de l'île. Le nombre d'actifs s'élève à 5 328 en 2008. Il s'agit d'une population majoritairement masculine (58,5 % d'hommes). Le taux d'activité de la population se situe à 83,4 %, contre 68,3 % en Guadeloupe et 69,7 % en France métropolitaine. Pour les hommes, il atteint même 89,1 %, un taux supérieur de 20,8 points à celui de la Guadeloupe.

Parmi les actifs, près de 97 % occupent un emploi. La présence féminine s'accroît sur le marché du travail : le nombre d'actives occupées a augmenté de 51 % entre 1990 et 1999 et de 46 % entre 1999 et 2008. La part des hommes dans la population active occupée demeure néanmoins prépondérante (59,1 %). Conséquence du fort niveau d'activité, le chômage est peu développé et touche seulement 3,2 % de la population en 2008.

Répartition de la population active

	1990		1999		2008		Var 1999/2008
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs occupés	2 680	95,2	3 766	95,7	5 159	96,8	37,0%
Hommes	1 727	64,4	2 324	61,7	3 050	59,1	31,2%
Femmes	953	35,6	1 442	38,3	2 109	40,9	46,3%
Chômeurs au sens du BIT	134	4,8	170	4,3	169	3,2	-0,6%
Hommes	55	41,0	71	41,8	65	38,5	-8,5%
Femmes	79	59,0	99	58,2	104	61,5	5,1%
Total de la population active	2 814	100,0	3 936	100,0	5 328	100,0	35,4%
Taux de chômage	4,8%	-	4,3%	-	3,2%	-	-1,1 point
Hommes	3,1%	-	3,0%	-	2,1%	-	-0,9 point
Femmes	7,7%	-	6,4%	-	4,7%	-	-1,7 point

Source : INSEE - Recensements de la population

3.2 L'EMPLOI

L'île de Saint-Barthélemy se caractérise par le poids important de l'activité non-salariée (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales). En 2008, elle concerne 36 % des emplois et reste très masculinisée : 42 % des emplois occupés par des hommes sont non-salariés.

¹ Source : INSEE, recensements 1990, 1999 et 2008.

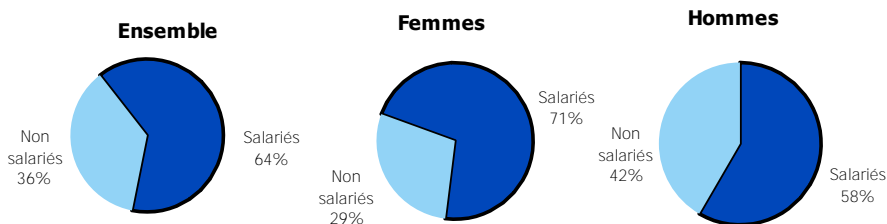
² Source : Le courrier du Parlement, « La collectivité de Saint Barthélemy : de nouveaux enjeux », juin 2010.

Il s'agit en grande partie d'entrepreneurs, en particulier dans certains secteurs d'activités prédominants comme le BTP, les services aux entreprises et l'immobilier. Parmi les salariés, les emplois à durée indéterminée et les titulaires de la fonction publique sont les plus représentés, ils concentrent les trois quarts des contrats.

La catégorie des employés est la plus représentée, elle réunit plus du tiers des emplois. Elle est suivie par les artisans / commerçants / chefs d'entreprise qui en totalisent 23,4 %. Leur proportion est nettement plus élevée que celle observée dans l'archipel guadeloupéen (10,5 %), alors même que les professions intermédiaires sont moins répandues (14,1 % contre 23,4 % en Guadeloupe). La part des ouvriers à Saint-Barthélemy est de 22,1 %, un niveau proche de la Guadeloupe (18,4 %).

Le recours au travail à temps partiel concerne 7,5 % des emplois salariés et 5 % des non salariés. C'est une pratique moins courante qu'en Guadeloupe.

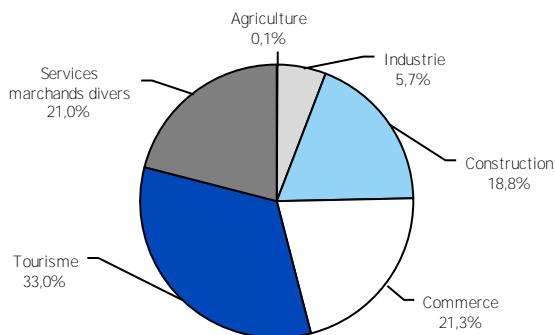
Répartition des actifs occupés



Source : INSEE - Recensement de la population 2008

En 2009, 3 653 emplois salariés étaient recensés par l'Unedic à Saint-Barthélemy. La structure de l'emploi se distingue de celle observée en Guadeloupe et à Saint-Martin.

Répartition de l'emploi salarié marchand à Saint-Barthélemy



Source : Unedic, chiffres 2009

Véritable moteur de l'économie de l'île, le secteur touristique (hébergement et restauration) rassemble plus du tiers des salariés. Le commerce arrive en deuxième position avec 22 % des travailleurs salariés, suivi par la construction (19,5 %) et les services divers (18,4 %).

Le secteur primaire est quasiment absent (0,1 % des emplois) en raison d'un relief et d'un climat peu propices au développement de l'activité agricole (aridité des sols et faible pluviométrie).

3.3 LE CHOMAGE

La collectivité de Saint-Barthélemy se différencie de la Guadeloupe, et par la même des autres territoires français, par la faible présence du chômage.

Situation du marché de l'emploi à Saint-Barthélemy au 31 décembre

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Demandeurs d'emploi (catégorie A)	142	111	113	165	201	21,8%
Hommes	55	36	36	65	63	-3,1%
Femmes	87	75	77	100	138	38,0%

Source : DIECCTE

A la fin 2010, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A s'établit à 201, il progresse de 21,8 % alors qu'il avait déjà augmenté de 46 % l'année précédente. Cette évolution concerne exclusivement les hommes, tandis que la situation s'améliore légèrement pour les femmes (-3,1 %).

Les femmes composent la grande majorité des demandeurs d'emplois (69 %). Les catégories d'âge les plus vulnérables, à savoir les moins de 25 ans et les plus de 50 ans ne sont pas particulièrement touchées par le chômage, elles représentent respectivement 10 % et 14,9 % des demandeurs d'emplois. Toutefois, la situation des jeunes s'est dégradée au cours de l'année, à la différence de celle des seniors.

Le phénomène de chômage de longue durée (supérieur à un an) est très répandu et touche plus de 30 % des demandeurs d'emplois. Cette tendance s'accroît par rapport à 2009 (+ 2 points).

Le niveau de formation s'avère être un bon moyen d'insertion sur le marché du travail : le nombre de demandeurs d'emplois sans diplôme est environ deux fois supérieur à celui des titulaires d'un diplôme au moins équivalent à bac + 2.

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO) menée à la fin de l'année 2010 par Pôle emploi et le Crédoc, les entreprises des Iles du Nord¹ projetaient de recruter 648 salariés en 2011. Parmi les entreprises interrogées, 11,7 % avaient des projets de recrutement, dont 48,7 % étaient jugés difficiles et 31,6 % présentaient un caractère saisonnier. Ces projets de recrutements concernent majoritairement les services de restauration.

¹ L'enquête a porté sur l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'Etat (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, ...). Environ 22 700 établissements ont été interrogés en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie

	2009	Part en 2009	2010	Part en 2010
moins de 25 ans	10	6,1%	16	10,0%
plus de 50 ans	29	17,6%	28	14,9%
Hommes	65	39,4%	67	31,3%
Femmes	100	60,6%	143	68,7%
Longue durée (un an et plus)	47	28,5%	65	30,8%
Sans diplôme	31	18,8%	32	15,9%
Niveau bac+ 2 ou plus	39	23,6%	59	29,4%

Source : DIECCTE

3.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDE

Selon la DIECCTE, bien que le secteur non marchand de Saint-Barthélemy ne compte aucun bénéficiaire des actions de la politique de l'emploi, 7 contrats aidés ont été signés en 2010 dont trois contrats en alternance.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

	Nombre de bénéficiaires			
	2007	2008	2009	2010
Secteur marchand	10	16	4	7
Contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM)	3	2	0	2
Contrats en alternance	0	6	3	3
Contrats d'apprentissage	0	0	0	2
Contrats de professionnalisation	0	2	3	1
Aide à la création d'entreprise	6	6	0	1
dont Projet Initiative Jeune (PIJ)	6	6	0	1
Autres	1	2	1	1
Projet Initiative Jeune (PIJ) (aide à la mobilité)	0	0	0	0
Contrats d'insertion dans la vie sociale	1	0	nc	nc
dont allocation de retour à l'activité	0	1	nc	0
dont salariés d'organismes agréés de services à la personne (OASP)	0	1	1	1
Secteur non marchand	0	0	0	0
Total	10	16	4	7

Source : DIECCTE / Pôle Emploi / ASP / CGSS

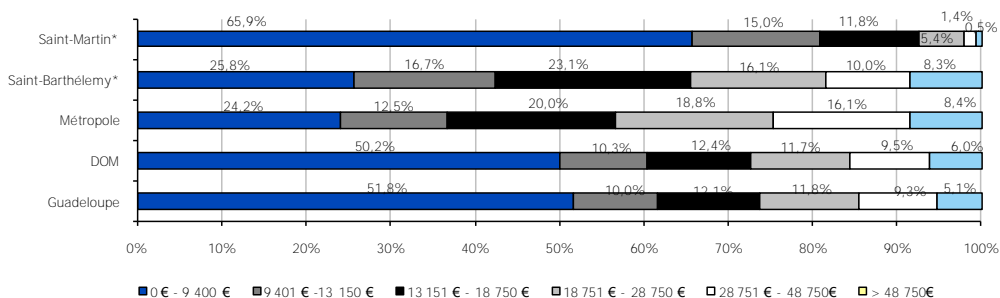
4. Les revenus et salaires

4.1 LES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS

4.1.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche

A Saint-Barthélemy, la répartition par tranche de revenus des foyers est significativement différente de celle relevée dans les DOM. Elle se rapproche en revanche de celle de la métropole. Comparativement à celle-ci, **l'île compte en proportion autant de foyers fiscaux dans la tranche supérieure des revenus (au-delà de 48 750 €). En 2007, 8,3 % des foyers fiscaux avaient des revenus supérieurs à 48 750 euros.**

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2009 (revenus de 2008)



Source : Direction générale des Impôts
* Revenus de 2007

4.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources¹ dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France hexagonale. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. Dès lors, suite au changement statutaire de Saint-Barthélemy, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Guadeloupe et la collectivité ont signé une convention le 21 février 2008 permettant à la CAF de gérer le RMI et le RSA pour le compte de la nouvelle collectivité, les montants relatifs à ces deux aides étant ensuite reversés à la CAF.

¹ Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

L'extinction du dispositif du revenu minimum d'insertion prend effet au 31 décembre 2010 dans les DOM ainsi qu'à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, au profit de la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA, voir paragraphe 4.3).

Barème allocation du RMI au 1er janvier

	en €			
Foyer	2002	2008	2009	2010
Personne seule	405,62	447,91	454,63	460,09
Personne seule avec 1 personne à charge ou couple sans personne à charge	608,43	671,87	681,95	690,13
Personne seule avec 2 personnes à charge ou couple avec une personne à charge	730,12	806,24	818,34	828,16
Couple avec 2 personnes à charge	892,36	940,61	954,73	966,19
Par personne supplémentaire à charge	162,25	179,16	181,85	184,03

Source: Caisse d'Allocations Familiales

Au 31 décembre 2010, 30 allocataires saint-barths bénéficiaient du RMI, ce qui représente une augmentation de 3,4 % sur un an. Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2009 s'élevait à 376 €.

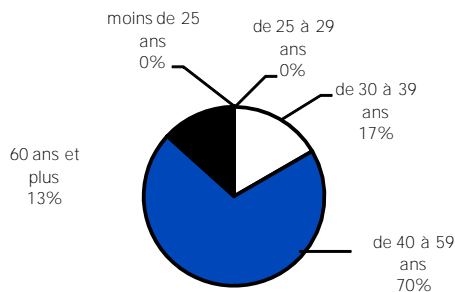
Effectifs du RMI au 31 décembre

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Bénéficiaires du RMI	50	39	25	29	30	3,4%

Source: Caisse d'Allocations Familiales

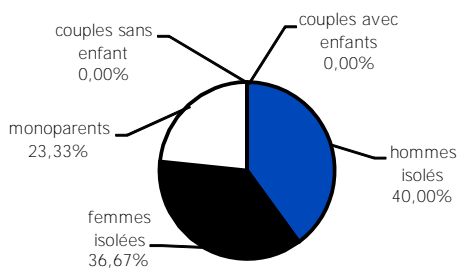
70 % des bénéficiaires du RMI sont âgés de 40 à 59 ans. Saint-Barthélemy se caractérise aussi par une part importante de RMIstes en situation d'hommes et de femmes isolés. Les personnes en situation monoparentale sont moins touchées qu'ailleurs (23 % du total, contre 38,1 % en Guadeloupe et 43 % à Saint-Martin) et aucun couple ne perçoit le RMI.

Répartition par groupes d'âges en 2010



Source : CAF

Répartition par situation de famille en 2010



Source : CAF

4.2. LE RSTA : un complément de revenu temporaire

Suite au mouvement social contre la vie chère du premier trimestre 2009 aux Antilles, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé une mesure spécifique : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009.

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 € net). Pour l'ensemble des départements d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA. Selon le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, plus de 220 000 personnes pourraient percevoir cette allocation, dont le coût en année pleine serait évalué à 280 millions d'euros.

Dans les Iles du Nord, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Pour le premier versement, environ 60 000 bénéficiaires potentiels pré-identifiés ont reçu un formulaire de demande de RSTA aux Antilles dont 1 726 à Saint-Barthélemy.

4.3 LE RSA : le Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité active (RSA) est une prestation qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Cette prestation peut désormais être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Le RSA est généralisé à tous les Départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2011. Dans les départements d'Outre-mer, ce nouveau dispositif revêt un caractère particulier : il coexiste pendant deux ans avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), sans toutefois permettre la perception simultanée de ces deux prestations dont les conditions d'attribution diffèrent. A compter du 1^{er} janvier 2013, seul subsistera le RSA, qui prendra deux formes :

- Le RSA « socle » : il s'agit d'une nouvelle prestation gérée par la Caisse d'Allocation Familiale qui remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API).
- Le RSA « chapeau » : encore appelé RSA « activité », il s'agit d'un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités. Ce gain financier vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux afin de compenser la perte de droits connexes.

Le RSA fait l'objet d'un financement associant les départements et l'Etat. Alors que les départements financent la partie socle, l'Etat soutient la partie activité¹. Sa gestion globale est assurée par la CAF.

LES MINIMAS SOCIAUX

En décembre 1988, la loi n°88-1088 a créé le **Revenu minimum d'insertion (RMI)**, permettant de garantir aux personnes sans ressources un revenu dont le montant varie selon la composition du foyer. Couplé à un **dispositif d'insertion**, le RMI est destiné aux personnes de 25 ans et plus, résidant en France ainsi qu'aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatives au RMI relève de la compétence des départements.

Le **Revenu de solidarité (RSO)** institué en 2001, permet aux bénéficiaires du RMI depuis plus de 2 ans, dans les seuls DOM, d'accéder à un revenu garanti jusqu'à leur retraite, à condition qu'ils soient âgés d'au moins 50 ans et sous réserve qu'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion.

Par ailleurs, le Contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité (CI-RMA) (lois 2003-1200, du 18 décembre 2003) et le Contrat avenir (loi Borloo du 18 janvier 2005) ont été institués. Ces mesures ont pour objectif de favoriser et d'accroître l'insertion sociale des bénéficiaires des prestations de solidarité² les plus éloignés de l'emploi.

Ces dispositifs peuvent revêtir la forme d'un CDD ou d'un CDI³, pour lequel l'employeur reçoit du Conseil général une aide équivalente au montant du RMI de base. Le solde entre ce dernier et le salaire versé restant à la charge de l'entreprise.

A compter du 1^{er} octobre 2006, le versement du RMI, de l'API, ou de l'APS ouvre droit à une **prime de retour à l'emploi**⁴ et à une **prime forfaitaire mensuelle**, dès lors que les bénéficiaires débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de leur allocation.

Le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 crée le **Revenu de solidarité active (RSA)** remplaçant le RMI et l'API. Ce dispositif, entré en vigueur en métropole le 1^{er} juin 2009, est généralisé à l'ensemble des DOM au 1^{er} janvier 2011. Il coexistera pendant deux ans avec le **Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)**.

Le **RSTA** a été instauré par le décret n°2009-602 du 27 mai 2009 dans les départements d'Outre-mer, pour garantir un complément de revenus aux salariés dont les revenus du travail sont compris entre 1 et 1,4 SMIC.

4.4 LE SMIC

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole.

¹ L'Etat finance également la partie socle pour la période de cumul intégral des bénéficiaires d'un contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou d'un contrat d'avenir (CAV) signé entre juin et décembre 2009.

² Les prestations de solidarité et d'insertion comprennent le RMI, l'allocation solidarité spécifique (ASS), l'allocation parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

³ Dans le cadre du CI-RMA, la durée hebdomadaire minimale du contrat est de 20 heures contre 26 heures pour un contrat avenir.

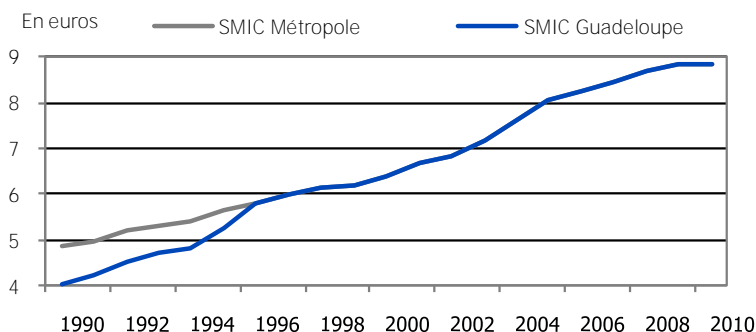
⁴ La prime de retour à l'emploi remplace la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

En application de la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation annuelle du SMIC intervient désormais le 1^{er} janvier par décret. Cette disposition est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Les autres modalités de revalorisation du SMIC sont restées inchangées.

Selon le décret n° 2010-1584, le taux du SMIC a été fixé le 1^{er} janvier 2011 à 9 euros bruts de l'heure. Il s'élève à 1 365 euros bruts par mois pour 151,67 heures (35 heures par semaine).

Ce salaire minimum a été revalorisé de 1,6 % (il était de 8,86 euros de l'heure au 1^{er} janvier 2010).

Evolution du SMIC horaire brut



Source : Journal officiel de la République

LA FIXATION DU SMIC

Conformément aux principes fixés par le Code du travail, le SMIC est revalorisé annuellement en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier moyen. L'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne doit pas être inférieur à la moitié de celui du salaire ouvrier moyen. Par ailleurs, dès que l'indice des prix à la consommation enregistre une hausse des prix d'au moins 2 %, il est prévu que le SMIC soit relevé dans la même proportion.

Le montant est fixé par décret après consultation de la Commission nationale pour la négociation collective (CNNC), réunissant les partenaires sociaux.

Le Gouvernement a également la possibilité de porter le SMIC à un niveau supérieur, au-delà de ce qui est prévu par l'indexation (« coups de pouce »).

La loi 3 décembre 2008 « en faveur des revenus du travail » a introduit une disposition supplémentaire concernant les modalités de fixation. Un groupe d'experts a été mis en place et se prononce chaque année sur l'évolution du SMIC. Il établit à cette occasion un rapport à destination de la CNNC et du Gouvernement, préalable à sa détermination.

Section 3

Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir des comptes administratifs 2010 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal, définis par la convention de moyen et la convention fiscale signée en mars 2008. Néanmoins, le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale s'effectue au cours de l'exercice 2009 avec la mise en place d'un système géré localement.

En outre, les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais gérés au niveau local et non plus au niveau régional. Complémentaire aux aides territoriales, le financement européen concerne les entreprises. Cependant, afin d'échapper aux contraintes de l'Union Européenne et d'obtenir un degré d'autonomie plus élevé, Saint-Barthélemy va accéder au statut de PTOM début 2012 et prendre le bénéfice de certains fonds européens.

1. Situation financière de la Collectivité

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy

en millions €

	2008	2009	2010	var. 10/09	Part 2010
Recettes réelles totales	68,0	85,2	75,8	-11,0%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	53,6	43,4	35,7	-17,7%	47,1%
Recettes fiscales	42,6	37,4	30,5	-18,4%	40,2%
Dotations globales de fonctionnement	8,3	0,0	0,0	ns	0,0%
Autres	34,3	37,4	30,5	-18,4%	40,2%
Recettes d'investissement	14,4	41,8	40,1	-4,1%	52,9%
Subventions d'investissement	5,6	1,1	1,4	27,3%	1,8%
Autres	8,8	40,7	38,7	-4,9%	51,1%
Dépenses réelles totales	36,1	44,9	40,0	-10,9%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	26,4	19,2	22,7	18,2%	56,8%
dont charges de personnel	5,9	6,0	6,4	6,7%	16,0%
dont frais généraux	3,7	8,7	11,3	29,9%	28,3%
Dépenses d'investissement	9,7	25,7	17,3	-32,7%	43,3%
Immobilisations en cours	0,0	25,7	17,3	-32,7%	43,3%
Remboursement de dette (3)	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Divers	9,7	0,0	0,0	ns	ns
Epargne nette (1-2-3)	27,2	24,2	13,0	-46,3%	32,5%
Dettes en capital au 1er janvier	0,0	0,0	0,0	ns	ns

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

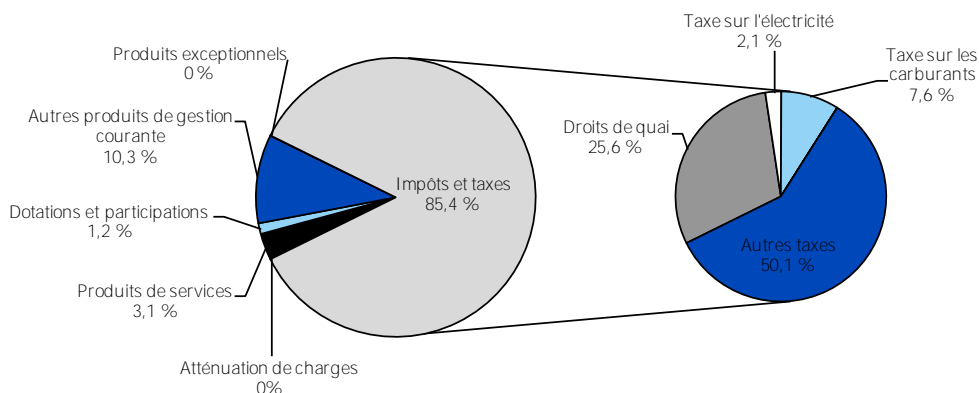
En 2010, la Collectivité de Saint-Barthélemy enregistre de nouveau un solde financier positif. Quoiqu'en repli sur un an (-11,2 %), le résultat net s'élève à 35,8 millions €. Les recettes réelles totales diminuent de 11 % en lien avec une baisse de 17,7 % des recettes de fonctionnement et de 4,1 % des produits d'investissement. Les dépenses réelles totales affichent également un net retrait (-10,9 % sur an) mais demeurent inférieures aux recettes réelles totales. La capacité d'autofinancement s'inscrit en nette diminution par rapport à l'exercice précédent (-46,3 % soit -11,2 millions €).

La Collectivité de Saint-Barthélemy est caractérisée par un niveau d'endettement nul, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté au cours de l'exercice.

Un nouveau recul des recettes fiscales

Après avoir chuté de 19 % en 2009¹, les recettes de fonctionnement enregistrent un repli de 17,7 % (-7,7 millions €) en 2010. Cette évolution est principalement imputable à la diminution de 18,4 % des recettes fiscales, première ressource de la collectivité (85,4 % du total des produits de fonctionnement) en lien notamment avec la baisse de la fréquentation touristique en 2010. Parallèlement, les recettes liées aux droits de quai augmentent de 16,1 % sur un an et concentrent 29,9 % des impôts et taxes. Le produit de la taxe sur les carburants affiche une hausse plus contenue (+3,8 %) avec un montant de 2,7 millions € contre 2,6 millions € en 2009. La taxe sur l'électricité progresse de 14 % à 0,7 million €.

Recettes réelles de fonctionnement 2010



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

Par habitant, les recettes réelles de fonctionnement (4 000 €) sont nettement supérieures à celles des régions (546 €) et départements d'outre-mer (1 446 €) en 2009.

Une hausse des dépenses de fonctionnement

En 2010, les charges de fonctionnement (22,7 millions € ; 56,8 % des dépenses réelles totales) enregistrent une hausse de 18,2 % (+3,5 millions €) sur un an après un repli de 27,3 % en 2009. Elles représentent 2 543 € par habitant contre 1 848 € à Saint-Martin et 1 330 € dans les départements d'outre-mer en 2009. Ce ratio s'élève à 780 € par habitant dans les départements de la métropole.

Quoiqu'en hausse de 6,7 % sur un an, les dépenses de personnel restent peu élevées et concentrent 28,2 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 38,8 % à Saint-Martin).

¹ La baisse observée en 2009 est notamment liée à la perte de l'octroi de mer, anciennement reversée à Saint-Barthélemy par la Guadeloupe.

Au 1^{er} janvier 2010, la Collectivité compte un effectif de 142 personnes (agents titulaires et stagiaires).

Les frais généraux augmentent de 29,9 % (+2,6 millions €) par rapport à 2009 pour s'établir à 11,3 millions €. Ces derniers représentent près de la moitié (49,8 %) des charges de fonctionnement.

Une baisse marquée de l'investissement

Les produits d'investissement (52,9 % des recettes réelles totales) s'établissent à 40,1 millions € : ils se replient de 4,1 % (-1,7 million €) sur un an. Les subventions d'investissement, qui représentent 3,5 % des recettes d'investissement, affichent à l'inverse une croissance de 27,3 % (+0,3 million €) sur un an.

Les dépenses d'investissement enregistrent également une nette diminution (-32,7 % soit -8,4 millions €) après une forte croissance en 2009. Ces dernières s'établissent à 17,3 millions € et représentent désormais 43,3 % des charges d'investissement. La totalité des dépenses d'investissement sont allouées aux programmes en cours de réalisation.

Informations financières - ratios (en euros et en pourcentage)

	2009	2010
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 191	2 543
Produits des impositions directes / population	ns	3 418
Recettes réelles de fonctionnement / population	8 555	4 000
Dépenses d'équipement brut / population	2 947	2 880
Encours de la dette / population	0	0
Dotation globale de fonctionnement / population	0,3	0
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	32%	28%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	44%	64%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	59%	48%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	0%	0%

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

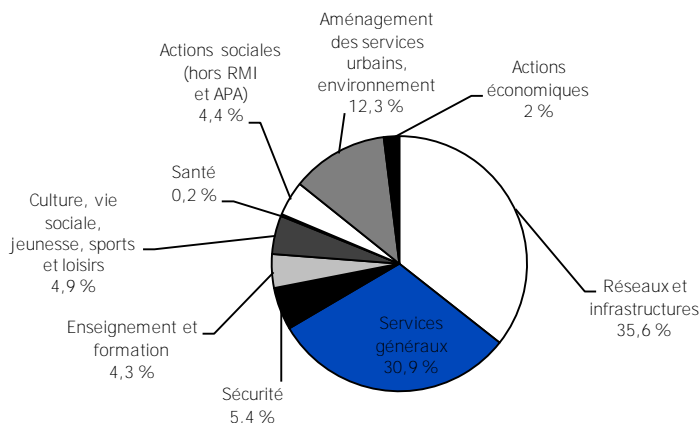
Le budget 2010 (avec les restes à réaliser de 2009) a permis la poursuite des programmes en cours mais également le lancement de nouveaux projets : la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le site de Petits Galets à Gustavia, les travaux d'équipement de la déchèterie, la construction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD), les travaux d'aménagement de l'aéroport, la poursuite des travaux de rénovation des routes, la reconstruction de l'ancienne mairie, la mise en place de la vidéo-projection, la construction d'un quai devant l'hôtel de la Collectivité afin de protéger le bâtiment et l'accès au port de la houle cyclonique.

2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète la politique économique de la Collectivité. En 2010, les dépenses réelles totales s'élèvent à 40 millions €, en baisse de 10,9 % sur un an. En raison des nouvelles compétences attribuées à la Collectivité, les dépenses de fonctionnement représentent désormais 56,8 % du total (contre 42,8 % en 2009).

Les dépenses allouées aux réseaux et infrastructures s'élèvent à 13,9 millions €, soit 35,6 % des charges d'investissement et de fonctionnement. Elles représentent 65,5 % des dépenses d'investissement.

Dépenses réelles globales 2010



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

Si la part des dépenses en matière d'environnement et d'aménagement des services urbains augmentent par rapport à 2009 (+3,6 points), celle des services généraux diminue de 15,7 points sur un an.

3. Budgets primitifs 2011 de la collectivité.

En 2011, les dépenses réelles totales inscrites au budget primitif s'élèvent à 34,5 millions € avec 6 millions € en investissement et 28,5 millions € en fonctionnement. Les recettes réelles sont équivalentes aux dépenses réelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 28,5 millions € et représentent 82,7 % des dépenses réelles totales. Dans le détail, les charges à caractère général (électricité, transport scolaire, **gestion des ordures ménagères...**) atteignent 10,9 millions €. Les autres charges de gestion courante qui regroupent essentiellement les subventions, allocations et participations diverses représentent 37,9 % du total. Les charges de personnel totalisent 6,2 millions €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 32,2 millions €. Les impôts et taxes, première ressource de la Collectivité, représentent 84,2 % du total.

Les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2011 sont de 6 millions €. Un budget supplémentaire de 41,2 millions € a été voté : les dépenses d'équipement représentent la quasi-totalité des charges d'investissement (98,1 % du total). Les recettes réelles d'investissement s'établissent pour leur part à 2,2 millions €.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Le tourisme

Le tourisme représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. Selon une étude de l'INSEE¹, près de 37 % des emplois salariés seraient liés au tourisme contre 28 % à Saint-Martin et un peu moins de 6 % dans les départements d'Outre-mer. La branche de l'hôtellerie et de la restauration constitue le plus gros employeur occupant les deux tiers des emplois touristiques. En 2009, le nombre de salariés de la branche est estimé² à 1 207, soit 33 % de l'emploi salarié total.

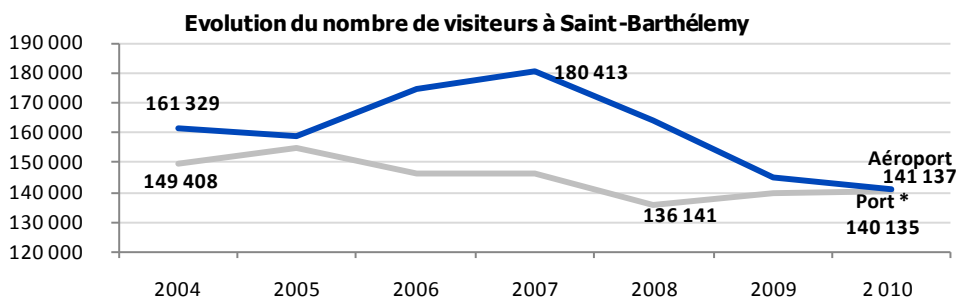
L'économie de Saint-Barthélemy est principalement tournée vers une clientèle haut de gamme en majorité nord américaine attirée par le caractère exclusif, sûr et rare de la destination. Dans un souci de préserver l'attrait de l'île pour cette clientèle privilégiée, la Collectivité a toujours été très attentive à la maîtrise du développement touristique.

La crise économique et financière affectant les Etats-Unis en 2007 a entraîné une contraction sensible de la fréquentation touristique de l'île dès 2008 et de la durée de séjour. Selon l'INSEE³, le nombre de clients dans les hôtels homologués a ainsi reculé de 20 % en 2009.

Nouveau repli de la fréquentation touristique en 2010

En 2010, pour la troisième année consécutive, le nombre de visiteurs à Saint-Barthélemy s'est inscrit en repli (-1,3 % après -5,1 % en 2009). Avec un total de 281 272 visiteurs sur l'île, la fréquentation touristique s'est établie à son niveau le plus faible sur les six dernières années.

Cette évolution résulte de la baisse du trafic de passagers à l'aéroport qui enregistre 4 132 passagers en moins par rapport à 2009 (-2,8 %) et de l'effondrement de l'activité de croisière, qui a vu son trafic chuter de près de 10 000 passagers en 2010 (-20,4 %), en raison de l'annulation de nombreuses escales. La situation est en revanche différente pour les activités de plaisance et de transport de passagers en ferries qui renouent avec la croissance en 2010.



Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

*Paquebots, ferries, yachts

¹ L'emploi et la formation liés au tourisme en Guadeloupe, AntianeÉchos n°12, mars 2009

² Source ASSEDEC

³ AES 2009 - AntianÉco n° 73 - 24 Juin 2010, INSEE

1. L'hébergement

L'offre d'hébergement touristique de Saint-Barthélemy est constituée d'environ 70 % de villas et de 30 % d'hôtels. La clientèle est majoritairement nord américaine (70 %) en raison de la proximité de la destination avec les Etats-Unis et de la densité des liaisons aériennes entre ce pays et l'aéroport Princess Juliana de Sint-Maarten.

Depuis fin 2008, le Comité du tourisme en collaboration avec l'Association des Hôteliers a entamé des actions de diversification de ses marchés pour attirer une clientèle russe, européenne et sud-américaine. **Bien qu'encore marginale**, la part des vacanciers en provenance du continent sud américain continue de progresser (+10 % pour la saison 2009-2010). Cette clientèle est bien plus présente pendant **les périodes de fêtes de fin d'année** et représenterait alors selon les professionnels environ 30 % de la clientèle des hôtels et des villas. Afin de **rendre la destination plus attractive au cours des périodes d'été** et de diversifier les marchés émetteurs, un accord a été signé le 2 novembre 2010 entre Saint-Martin et la compagnie aérienne COPA AIRLINES **afin d'assurer** une liaison directe Panama/Sint-Maarten à partir du 18 décembre 2010.

1.1 LES VILLAS

Le parc de logements touristiques de Saint-Barthélemy se caractérise par la part **prépondérante de villas de standing, souvent propriétés d'étrangers, notamment nord-américains**, qui proposent leur résidence à la location. Le Comité du tourisme de Saint-Barthélemy estime à 500 le nombre de **villas proposées à la location sur l'île** en 2010. La location de villas est particulièrement prisée par la clientèle américaine (à 70 % environ) **d'une moyenne d'âge de l'ordre de 55 ans**. Ce marché a crû en moyenne de 5 % par an sur la période 2000-2007 et **s'est ensuite** essoufflé en 2008 avec la crise économique et financière survenue aux Etats-Unis à l'été 2007.

1.2 L'HOTELERIE

En 2010, **le nombre d'hôtels en activité à Saint-Barthélemy** est resté stable. **L'Association des hôteliers** en comptabilise 32¹, **en notant cependant une augmentation de l'offre de chambre** de 543 en 2009 à 563 en 2010. Cette progression de la capacité hôtelière **s'explique** par la réouverture **au cours de l'année 2010 de l'ensemble des chambres** du Christopher hôtel, fermé en partie depuis 2008 pour cause de rénovation.

L'hôtellerie représente environ 30 % de l'offre totale d'hébergement de l'île et est principalement composée de petits établissements. En 2010, sur les 32 hôtels en activité, seulement trois établissements proposaient plus de 40 chambres.

Selon l'association des hôteliers, **l'activité des hôtels s'est améliorée en fin d'année 2010**. Le quatrième trimestre qui correspond au début de la saison touristique 2010-2011 a vu leur **taux d'occupation dépasser ceux de l'an dernier**.

¹ Contre 44 établissements recensés par le Comité du tourisme sur l'ensemble de l'île.

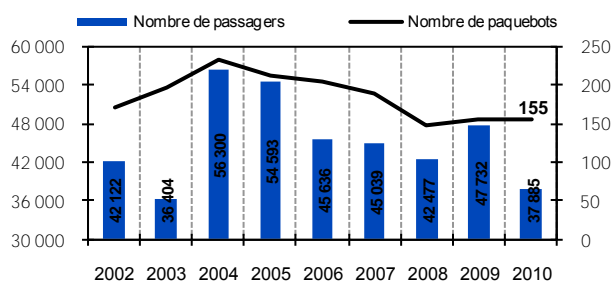
2. Les activités de croisière et de plaisance

2.1 LA CROISIÈRE

Selon l'organisation du tourisme (CTO), en 2010, le bassin caribéen a attiré environ 20 millions de croisiéristes, soit une hausse du trafic de 6,0 % après +0,7 % en 2009.

Les croisiéristes visitant l'île de Saint-Barthélemy proviennent principalement des Iles vierges américaines, de Sint-Marten et de Porto-Rico qui concentrent 22 % des échanges de la zone. En 2010, l'activité de croisière de ces destinations a progressé, la hausse ayant été particulièrement significative pour les Iles vierges américaines (+19 %) et Sint-Maarten (+22 %).

Evolution de l'activité de croisière à Saint-Barthélemy



Source : Port de Gustavia

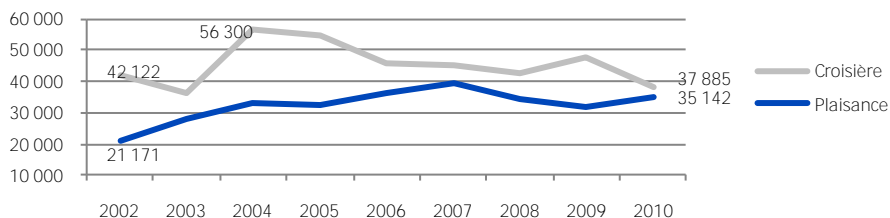
En dépit de ce dynamisme, l'activité de croisière a été médiocre à Saint-Barthélemy. La fermeture temporaire du port de Gustavia en raison de sa vulnérabilité face aux fortes intempéries de fin 2009 et au cours de l'année 2010 a entraîné l'annulation de 11 escales de paquebots et une chute du nombre de croisiéristes de 20,6 % sur un an. Au total pour l'année 2010, le nombre de paquebots ayant accosté sur l'île s'élève à 155 et le nombre de passagers à 37 885, soit une perte de 10 000 croisiéristes par rapport à 2009.

2.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possédant pas de marina, le port de Gustavia accueille les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part de plus en plus importante des passagers arrivés au port. Au cours de ces dernières années, leur poids s'est accru au détriment de l'activité de croisière, passant de 19 % en 2002 à 25 % en 2010.

Après un creux enregistré entre 2008 et 2009, le nombre d'escales de bateaux de plaisance au port de Gustavia est de nouveau en hausse en 2010 (+ 7,4 %) comme celui du nombre de passagers (+10,4 %).

Une progression du nombre de passagers de plaisance au détriment de la croisière



Source : Port de Gustavia

Ces résultats **positifs résultent d'importants investissements** de la collectivité au cours des dernières années permettant **d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle** avec :

- La poursuite d'**organisation de manifestations culturelles et sportives, de courses nautiques** comme la Concarneau - Saint-Barth (biennale), ou la Saint-Barthélemy Bucket qui contribuent **d'année en année à dynamiser la destination** ;
- la mise en place de redevances à quai plus attractives que dans les autres îles de la Caraïbe.
- **l'entretien général des infrastructures et du bâtiment de la capitainerie.**

En 2010, le port a réalisé des travaux de réfection de la Gare maritime suite au passage de **l'ouragan EARL** les 28 et 29 août 2010. Par ailleurs, les travaux de construction du quai de **l'Hôtel de la collectivité** ont débuté, **permettant de consolider le terrain d'assise du bâtiment** face aux différents phénomènes météorologiques. Ce quai permettra aussi la création de 24 places supplémentaires pour des plaisanciers et pour des unités de 10 mètres environ.

Evolution du tourisme de plaisance à Saint-Barthélemy (entrées)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.10/09
Yachts	4619	4913	5029	5259	5589	4986	4698	5047	7,4%
Passagers	27 883	33 072	32 631	35 966	39 364	34 564	31 834	35 142	10,4%

Source : Port de Gustavia

3. Les actions de promotion

Avec le passage au statut de COM, Saint-Barthélemy a décidé de restructurer son Office du Tourisme pour créer en 2008 un comité du tourisme regroupant les professionnels du secteur. Ce nouveau Comité du Tourisme de Saint-Barthélemy est désormais totalement autonome de celui des Iles de la Guadeloupe.

Dans l'objectif de promouvoir la destination et diversifier sa clientèle, plusieurs voyages de promotion ont été réalisés en 2009 au Brésil et au Venezuela par le Comité du Tourisme en collaboration avec **l'association des hôteliers**. **L'arrêté du 14 décembre 2009** devrait faciliter le **développement des flux touristiques en provenance d'Amérique centrale et de la Caraïbe** grâce à un **assouplissement des contrôles à l'entrée des ressortissants de ces géographies**.

L'année 2010 est marquée par la mise en place **en fin d'année d'une desserte aérienne** entre le Panama et Sint-Maarten, ce qui pourrait dynamiser la fréquentation touristique. Au nombre des manifestations **nautiques d'envergure de l'année**, on peut citer :

- La « Saint Barth Bucket » qui enregistrait pour sa 16^{ème} édition un record de participation avec 39 voiliers inscrit au programme ;
- Début avril, était lancé la 1^{ère} édition des « Voiles de Saint Barth » ;
- Au mois de mai, ce fut la 10^{ème} édition de la « Transat AG2R – La mondiale » qui remporta un vif succès.

Enfin, afin de mieux cerner le profil des touristes, le Comité du Tourisme de Saint-Barthélemy a mis en œuvre en 2010 des **fiches d'entrée au port et à l'aéroport**.

Section 2

Les transports

1. Les activités portuaires

1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des Etats-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de métropole, via la compagnie CMA-CGM. Pour cette dernière, les marchandises transitent par le Port Autonome de Guadeloupe. Depuis la fin des années 90, avec le développement de la conteneurisation, le nombre d'escales de cargos ayant transporté des marchandises à Saint-Barthélemy a diminué régulièrement, tendance accentuée par les effets de la crise ressentie dès 2008 sur les principales activités de l'île.

En 2010, l'activité maritime de transport de marchandises à Saint-Barthélemy s'est redressée après un bas niveau enregistré en 2009. Le port de commerce de Gustavia comptabilise 609 escales de cargos, soit une hausse de 2,2 % sur un an, en lien avec la progression des importations de conteneurs (+9,4 %), de véhicules légers (+29,6 %) et de gasoil (+4,6 %). A l'inverse, après avoir fortement progressé en 2009, trois catégories de marchandises, toutes intrants de l'activité du BTP, enregistrent des baisses significatives : le parpaing (-33,2 %), le gravier (-24,8 %) et le ciment (-10,2 %).

Trafic de marchandises

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	Var 10/09
Cargos (nombre)	648	688	622	596	609	2,2%
Conteneurs EVP (nombre)	3 478	3 828	3 601	3 540	3 874	9,4%
Ciment (tonnes)	13 144	15 927	14 567	16 303	14 647	-10,2%
Sable (tonnes)	43 175	53 420	56 100	52 349	52 934	1,1%
Gravier (tonnes)	28 410	39 642	40 200	41 850	31 482	-24,8%
Parpaing (unités)	132 735	132 925	117 930	146 210	97 600	-33,2%
Véhicules légers (nombre)	779	770	564	523	678	29,6%

Source : Régie du droit de quai

1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

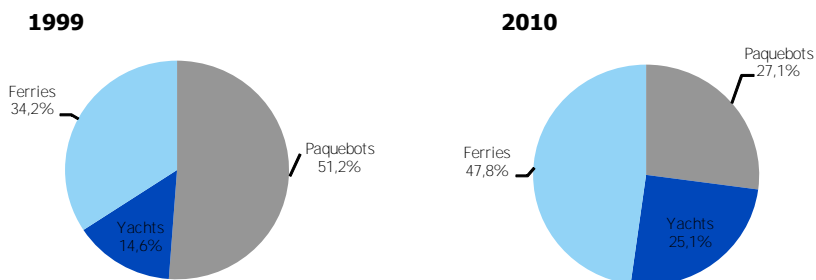
Le port de Gustavia accueille trois types de passagers :

- les visiteurs arrivant par ferries. Trois compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin : Voyager, Great Bay Express et The Edge. Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts and Nevis, Anguilla, Saba), ne peuvent être proposées de manière régulière compte tenu des conditions maritimes.
- les croisiéristes des paquebots¹ basés dans les différents ports des Antilles, aux îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore dans la partie hollandaise de Saint-Martin ;
- les voyageurs arrivant sur des yachts.

¹ Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage), et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

Entre 1999 et 2010, la structure du trafic maritime s'est profondément modifiée. En 2010, les visiteurs accueillis à Saint-Barthélemy arrivent principalement par ferries (47,8 % contre 34,2 % en 1999) tandis que les passagers de croisière ne représentent plus que 27,1 % du trafic maritime (51,2 % en 1999). La part des plaisanciers a presque doublé, passant de 14,6 % à 25,1 % au cours de la période sous revue.

Répartition du trafic par type

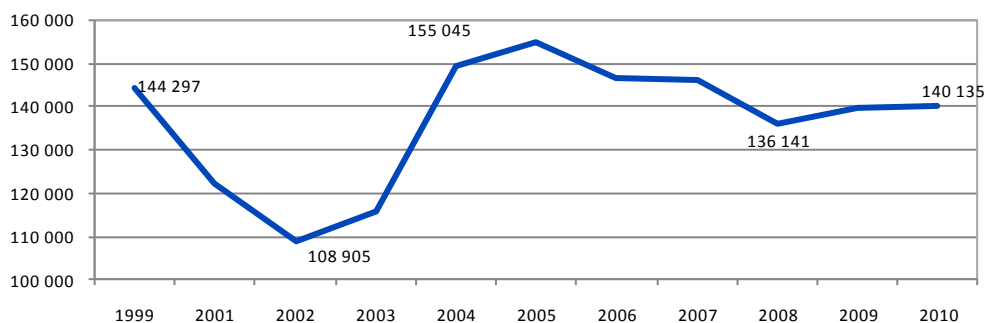


Source: Port de Gustavia

En 2010, le port de plaisance a accueilli 140 135 passagers¹, soit une hausse du trafic de 0,2 % sur un an (contre +2,7 % en 2009).

Après avoir accusé la crise, les activités de plaisance et de transport de passagers en ferries renouent avec une croissance à deux chiffres en 2010 (respectivement +10,4 % et +11,2 %). En revanche, le nombre de croisiéristes diminue de 20,6 % sur un an en raison des mauvaises conditions météorologiques ayant entraîné l'annulation de onze escales de paquebots.

Le trafic maritime de passagers depuis 1999



Source : Port de Gustavia

¹ Croisiéristes, plaisanciers et visiteurs arrivant par ferries

Passagers arrivés au port

	2006	2007	2008	2009	2010	nombre Variation 10/09
Paquebots	45 636	45 039	42 477	47 732	38 005	-20,4%
Yachts	35 966	39 364	34 564	31 834	35 142	10,4%
Ferries	64 967	61 817	59 100	60 264	66 988	11,2%
Total	146 569	146 220	136 141	139 830	140 135	0,2%

Source : Port de Gustavia

1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

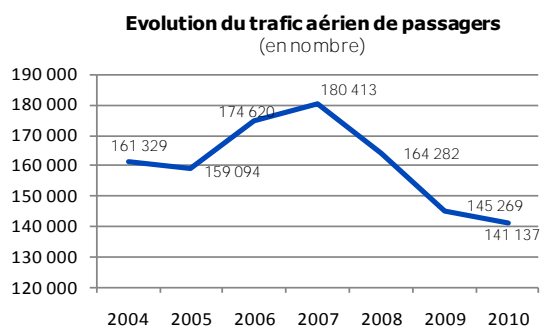
En 2010, le port a réalisé des travaux d'entretien général des infrastructures et du bâtiment de la capitainerie ainsi que des travaux de réfection de la gare maritime suite au passage de l'ouragan EARL en août 2010. La construction du quai de l'Hôtel de la collectivité a débuté dans le but de faire face aux différents phénomènes météorologiques. Ce qui permettra également la création de 24 places supplémentaires pour des plaisanciers et pour des unités de 10 mètres environ. Enfin, la création du Conseil portuaire a été actée le 15 Juin 2010 en séance ordinaire du Conseil Territoriale.

2. Les activités aéroportuaires

Avec plus de 30 000 mouvements d'avions par an, l'aéroport de Saint-Jean Gustave III s'impose depuis quelques années comme l'aérodrome français le plus actif de sa catégorie en termes de trafic. Sa piste permet d'accueillir des appareils d'une capacité équivalente à une vingtaine de places.

Depuis son maximum atteint en 2007, le trafic aérien de passagers à l'aéroport de Saint-Jean a enregistré un recul continu pour s'établir en 2010 à 141 137 passagers, soit son plus bas niveau depuis 1996.

En 2010, l'activité de l'aéroport s'inscrit en baisse de 2,8 %¹ mais cette évolution masque les signes de reprise du réseau international qui représente 64 % du trafic total de passagers commercial. Le trafic aérien avec les aéroports de Juliana, Porto-Rico et autres îles de la Caraïbe non françaises augmente ainsi de 3,3 % en 2010. A l'inverse, le trafic dit « national » avec les aéroports de Pointe-à-Pitre et Grand-Case recule de 14,8 %.



Source : Aéroport Gustave III

¹ Cette évolution concerne le trafic total de passagers qui comprend le trafic de passagers commercial et non commercial.

Trafic passagers commercial par aéroport	2008	2009	2010	var 10/09	Part en 2010
Juliana, Sint-Marteen	96 323	86 499	89 027	2,9%	64%
Le Raizet, Pointe-à-Pitre	38 868	28 877	23 077	-20,1%	17%
Grand-Case, Saint-Martin	18 194	20 050	18 571	-7,4%	13%
Autres aéroports internationaux	8714	7686	8307	8,1%	6%
Total	162 099	143 112	138 982	-2,9%	100%

Source: Aéroport Gustave III

En 2010, quatre principales compagnies aériennes opèrent sur Saint-Barthélemy. Il s'agit de Winair qui dessert l'île depuis Sint-Maarten. Cette dernière gagne dix points de parts de marché et conforte sa première place, avec 45 % du trafic total de passagers en 2010. Saint-Barth Commuter, deuxième compagnie en nombre de passagers, conserve 28 % des parts de marché malgré une activité en baisse en 2010. Les compagnies Air Caraïbes et Air Antilles Express qui assurent la liaison Pointe-à-pitre/Saint-Barth voient leur part diminuer respectivement de -9 et -1,2 points.

L'aéroport de Saint-Jean Gustave III est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste ne permettant pas l'accueil de gros porteurs, Saint-Jean Gustave III s'appuie sur les aéroports Pôle Caraïbe de Pointe-à-Pitre et Princess Juliana de Sint-Maarten, qui permettent le transit des passagers vers Saint-Barthélemy. Des avions en provenance de Grand'Case (partie Française de Saint-Martin) relient Saint-Barthélemy à la collectivité voisine, mais ce marché reste très concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses. Enfin, l'aéroport accueille de nombreux avions privés appartenant à une clientèle touristique fortunée.

Dans le but de satisfaire sa clientèle, en 2010, l'aéroport Gustav III a entrepris des travaux de modernisation du rez-de-chaussée, de réaménager la zone d'enregistrement, l'accès au premier étage et le couloir de circulation ainsi que la décoration des salles d'arrivée et de départ.

Section 3

Le bâtiment et les travaux publics

1. Présentation du secteur

Le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue, avec le tourisme, une activité clef de l'économie de Saint-Barthélemy.

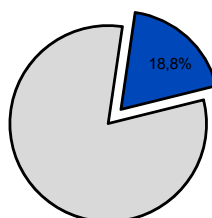
Avec 18,8 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC en 2009, le BTP représente le second secteur pourvoyeur d'emploi après celui de l'hôtellerie restauration (33,0 %). Le nombre de salariés travaillant dans le secteur a successivement augmenté en 2008 (+16,6 % sur un an) puis en 2009 (+1,8 %) pour s'élever à 688 personnes.

Les établissements du secteur du BTP se caractérisent par leurs très petites tailles : en 2007, 81 % d'entre eux ne comportent pas de salarié.

Au début des années 2000, l'investissement immobilier sur l'île provenait d'une part de la demande domestique, et d'autre part d'une clientèle internationale (américaine notamment) séduite par la destination. La période 2005-2007 se caractérise par une période de surchauffe, causée par l'apparition de comportements spéculatifs. Alors que 2007 a été marqué par un véritable emballement du marché, avec une très forte hausse des prix des terrains et des loyers, la crise du tourisme amorcée en 2008 avec un taux de change euro-dollar défavorable¹ ainsi que le nouveau code de l'urbanisme, adopté à la suite du passage au statut de COM, ont engendré un ralentissement de l'activité. La clientèle américaine s'est notamment retirée du marché depuis mi-2008, et il semble qu'en 2009 la clientèle se soit reportée sur les biens les moins onéreux (villas de l'ordre de 2 M€).

En 2010, le marché immobilier à Saint-Barthélemy a plutôt été atone, dans le prolongement de 2009, selon les professionnels du secteur. Le taux de change euro-dollar défavorable a continué de peser sur le marché et la clientèle américaine est restée absente. Avec la vente exceptionnelle de deux biens immobiliers de grand luxe, les transactions sur les biens haut de gamme ont été mieux orientées que celles de moyenne gamme.

Poids du secteur dans les effectifs salariés (2009*)



* Données Provisoires

Source : ASSEDIC

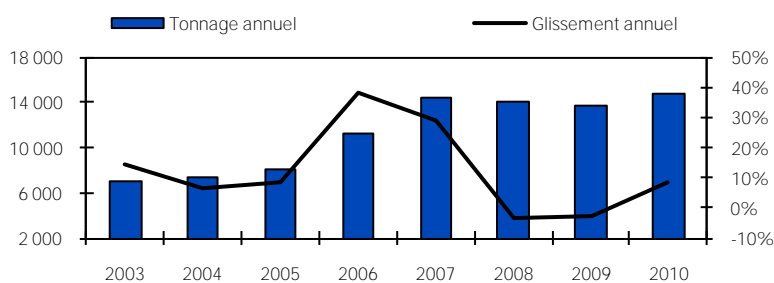
¹ Contrairement à la location, la vente de villas à Saint-Barthélemy est réalisée en euros.

2. Activité du BTP en 2010

Après un ralentissement en 2008 et 2009, l'activité du BTP affiche un regain de dynamisme en 2010, en lien avec le niveau élevé de la commande publique. La plupart des statistiques relatives à l'activité sont en hausse. La consommation de ciment augmente de 8,4 % (après -2,3 % en 2009) et le nombre de permis de construire délivrés progresse de près de 8 %. Les droits de quai, qui s'appliquent à la fois aux importations de biens de consommation et de matériaux de construction, sont en hausse de 10,4 % sur un an. Ces résultats positifs sont confortés par l'opinion favorable du Syndicat du BTP de l'île.

En 2010, la Collectivité a poursuivi sa politique d'investissement en matière d'infrastructure avec notamment la construction de l'EHPAD (Etablissement pour personnes âgées dépendantes, d'un coût global de 11,5 millions €), les travaux de construction d'un quai devant l'Hôtel de la Collectivité afin de protéger le bâtiment et l'accès au port contre la houle, des programmes de rénovation des réseaux routiers. Enfin en matière d'assainissement, la collectivité a débuté la construction pour 4,6 millions € d'une nouvelle station d'épuration dont les travaux devraient s'achever en 2012.

Consommation de ciment



Source : Ciments Antillais

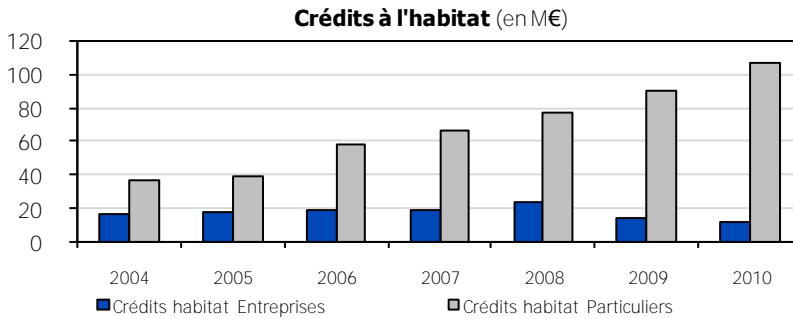
Permis de construire

	2006	2007	2008	2009	2010	Nombre Var. 10/09
Demandes enregistré	277	298	330	252	274	8,7%
Logements autorisés	122	127	129	97	101	4,1%
Commerces autorisés	4	6	7	7	3	-57,1%
Extensions autorisées	44	38	49	43	55	27,9%
Autres autorisations*	20	16	51	55	59	7,3%
Total autorisations	190	187	236	202	218	7,9%

Source : Service de l'urbanisme / Collectivité de Saint-Barthélemy

* Permis d'aménagement (aires de stationnement, de loisir, etc)

En 2010, la croissance de l'encours des crédits à l'habitat des ménages s'inscrit en hausse de 18,4 % (+16,6 millions € sur un an) contre 17,3 % en 2009 pour s'établir à 106,9 millions €. Pour la clientèle des entreprises, le repli du crédit à l'habitat observé en 2009 (-40 % ; -9,5 millions €) s'est confirmé en 2010 (-20,1 % ; soit -2,9 millions €).



Source : IEDOM

3. L'HABITAT

Au dernier recensement (2008), l'île de Saint-Barthélemy comptait 4 415 logements dont 3 522 résidences principales et 674 résidences secondaires et logements occasionnels. Depuis 1999, le nombre de résidences principales a progressé de 27,2 % notamment sous l'effet de la croissance de la population. Le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels (souvent destinés à la location touristique) a pour sa part augmenté de 78,8 % pour représenter 15,3 % du total des logements contre 11 % en 2006 et 17,3 % en 1990.

L'habitat à Saint-Barthélemy

	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires et logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	1 873	188	440	2 501
Recensement 1999	2 769	289	377	3 435
Recensement 2008	3 522	219	674	4 415
Variation 2008/1999	27,2%	-24,2%	78,8%	28,5%

Source : INSEE - Recensements de la population

Section 4

L'énergie et l'eau

1. Energie

L'île de Saint-Barthélemy est dépendante de l'extérieur pour la production de son énergie électrique qui est presque exclusivement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante. L'île affiche une nette différence par rapport à la Guadeloupe où près de 8,6 % de l'électricité est produite à partir d'énergies renouvelables en 2010.

EDF dispose d'une centrale thermique d'une puissance de 22 MW. Cette unité a été renforcée en décembre 2007 d'une mini-centrale gérée en collaboration avec EDF par la société Aggreko, dont les groupes électrogènes d'une puissance de 7 MW permettent de produire plus de 20 % de l'électricité disponible. En 2008, la centrale thermique a fait l'objet de nombreux travaux, avec pour objectif une mise en conformité des installations (bacs à gazole, circuit et détection incendie). Des travaux de rénovation et de remise à niveau ont été réalisés par EDF dont la réfection des tours aéroréfrigérantes, la mise aux normes ATEX (atmosphère explosive) et la réalisation d'un espace pièces lourdes au cours de l'année 2009.

Production d'électricité (en MWh)

	2006	2007	2008	2009	2010	Var 2010/2009
EDF	90 573	91 961	73 191	73 135	75300	3,0%
Aggreko	0	356	15 524	17 795	19 000	6,8%
Total	90 573	92 317	88 715	90 930	94 300	3,7%

Source : EDF

En raison du développement économique et surtout de la croissance démographique, la consommation d'électricité n'a cessé de croître au cours de la période récente (sauf en 2008) : +58,7 % entre 2001 et 2010. La production d'électricité atteint son niveau le plus élevé en 2010 avec une production de 94 300 MWh, dépassant de 2,1 % le précédent record de 2007. Les abonnés recensés à Saint-Barthélemy s'élèvent à 5 023.

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint Maarten et ANGLEC à Anguilla travaillaient dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Le projet avait pour objectif de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles ;
- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Suite à l'avis défavorable émis par la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy et à son retrait, ce **projet d'interconnexion des réseaux est actuellement à l'arrêt**. EDF a dès lors décidé de renforcer sa capacité de production : la compagnie installera au premier semestre 2013 deux nouveaux moteurs de 8 MW chacun à proximité du parc de production actuel. Les travaux qui ont démarré en janvier 2011 porteront la capacité totale de production du groupe de 29 MW actuellement à 45 MW.

Saint-Barthélemy se tourne également vers les énergies renouvelables. Une enveloppe de 220 000 euros a été votée par le Conseil Territorial le 25 février 2010 pour aider **financièrement ceux qui veulent s'équiper en chauffe-eau solaires et en panneaux photovoltaïques**. L'aide à l'utilisation du chauffe-eau solaire comprend deux volets. **L'un soutient l'installation d'un équipement, monobloc ou à éléments séparés mais intégrés au bâti**. L'autre subventionne l'installation de panneaux photovoltaïques à hauteur de 3 500 €.

2. Eau

2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La Collectivité de Saint-Barthélemy connaît un **déficit chronique d'eau en raison de la faible pluviométrie et du manque de ressources naturelles en eau potable** (sources et nappes phréatiques). Elle a voté le 25 février 2010 un budget de 133 millions € dont 14 millions sont alloués au financement de travaux routiers et de réfection des réseaux. Ainsi, des travaux de **pose d'une canalisation d'adduction d'eau ont été achevés en octobre 2010 dans le quartier de Lurin**, désormais connecté au réseau. A terme, 150 foyers devraient être alimentés en eau potable.

Saint-Barthélemy compte une unité de dessalement classique par vaporisation et trois **unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse**, de technologie plus récente et plus performante. La Collectivité dispose **d'une capacité de stockage de 2 500 m³**. Les réservoirs de Colombier et de Vitet stockent chacun 1 000 m³ **et l'unité de production 500 m³**. Des opérations de renouvellement du réseau se sont poursuivies en 2010 dans les secteurs de Grands-Fonds, Saint-Jean et Petite-Saline.

La Générale des Eaux distribuait l'eau à Saint Barthélemy par l'entremise d'un contrat d'affermage **qui a pris fin le 12 août 2010**. Après le lancement d'un appel d'offres, le contrat de gérance a été attribué à la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (CGSP), filiale du groupe Saur, selon la délibération du Conseil Exécutif n° 2010-512 CE, pour un montant annuel de 696 260 € pendant trois ans.

Le taux de rendement technique¹ du réseau de distribution est évalué à 64 % en 2010. Il **recule de cinq points sur un an**. La CGSP a prévu d'investir 25 300 € dans le rendement du réseau, avec pour objectif de le faire passer à 75 %. Cette amélioration passera par le renforcement de la télégestion du système et la mise en place **d'une centaine de détecteurs acoustiques capables de repérer des fuites d'eau par le bruit qu'elles provoquent en sortie des canalisations**.

¹ Rapport entre le volume facturé et le volume produit

En 2010, le prix moyen du m³ vendu au client incluant les coûts de production et de distribution reste inchangé à 7,37 €/m³ contre 2,20 €/m³ en Guadeloupe. La collectivité dessert près de 4 000 clients. **Le nombre d'abonnés progresse de 25 %** sur un an. Cette hausse provient en grande partie des nouvelles constructions raccordées au réseau, en particulier dans le secteur Lurin / Gouverneur.

Rendement du réseau Saint Barthélémy

	2006	2007	2008	2009	2010*	Var 10/09
Volume consommé (m ³)	401 900	425 787	466 794	540 032	nd	nd
Nombre de clients	2 940	3 020	3 099	3 192	3 986	24,9%
Prix moyen	7,39	7,39	7,37	7,37	7,37	0,0%
Nombre de réservoirs en service			3	3	3	ns
Capacité totale de stockage			2 500	2 500	2 500	ns

Source : Générale des eaux Guadeloupe

2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

En l'absence de réseau d'assainissement collectif, la collectivité de Saint-Barthélemy gère l'assainissement de l'île via un service public d'assainissement non collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. En matière d'eau pluviale, elle investit régulièrement dans la réfection ou l'aménagement des caniveaux (réalisation de l'exutoire de Lorient en 2010, réaménagement de ceux d'Anse des Cayes et des Flamands). Par ailleurs, elle dispose d'une station d'une capacité de 300 équivalents-habitants qui traite uniquement les effluents des bâtiments communaux et publics (écoles, collège et hôpital). En outre, la majorité des hôtels de l'île est dotée de mini stations de traitement permettant une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts.

Au mois d'août 2010, les travaux de construction d'une station d'épuration publique, d'une capacité de 3 500 Eq/h¹, ont démarré sur le site de Petits Galets à Gustavia, pour un investissement d'environ 4,6 millions €. Cette station devrait être opérationnelle fin 2012. Elle sera dimensionnée pour collecter les eaux usées de Gustavia, toutes les matières de vidange issues des fosses toutes eaux, ainsi que les graisses (des restaurants en particulier) et les boues des petites stations d'assainissement non collectif aujourd'hui collectées par pompage. Le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) de l'Etat intervient dans le financement à hauteur de 500 000 €.

Le système choisi par la Collectivité est l'un des plus performants. Il intègre une technique de traitement des eaux usées de type membranaire assurant une filtration des eaux usées de l'ordre du micron. Une plateforme de compostage en construction lui sera également associée afin de valoriser les végétaux et les boues produites par la station. Il est aussi prévu la construction d'une protection anticyclonique de la station de type enrochement utilisant les déblais de construction de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Le coût global des travaux qui ont démarré en septembre 2009 est estimé à 11 500 000 €.

¹ Equivalent par habitant

Section 5

L'éducation

Dans la collectivité de Saint-Barthélemy, l'Etat reste compétent en matière d'éducation.

1. Etablissements scolaires

A la rentrée scolaire 2010-2011, Saint-Barthélemy compte cinq établissements scolaires : quatre du premier degré (deux écoles publiques et deux privées) et un collège. La construction d'une nouvelle école primaire scolaire est prochainement envisagée en dehors de la commune de Gustavia.

Il n'existe pas de lycée ni d'établissement d'enseignement supérieur sur l'île. Toutefois, depuis 2008, le collège Mireille Choisy a ouvert une classe de seconde générale, qui propose aux élèves les options les plus courantes. Cette expérience devrait être reconduite. Par ailleurs, la collectivité a mis en place des subventions et des aides spécifiques en faveur des familles rencontrant des difficultés à financer la poursuite de la scolarisation de leurs enfants hors de la collectivité.

Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2010-2011

1er degré		2nd degré	
Enseignement public	2	Enseignement public	1
Préélémentaire	1	Collèges	1
Elémentaire et élémentaire spécialisé	1	Lycées	0
Enseignement privé	2	Enseignement privé	0
Préélémentaire	0	Collèges	0
Elémentaire et élémentaire spécialisé	2	Lycées	0
Ensemble 1er degré	4	Ensemble 2nd degré	1

Source : Rectorat de la Guadeloupe

2. Effectifs

2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

En 2010, le corps enseignant de Saint-Barthélemy est constitué de 51 professeurs dont 32 exerçant une activité dans le second degré. Cet effectif comprend 18 enseignants non titulaires travaillant dans les écoles privées de l'île. Dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le corps enseignant est renforcé d'une « brigade » de remplacement de 26 titulaires du second degré. Une grande partie des enseignants recrutés vient de l'extérieur.

Effectifs des personnels ayant une activité

IATOSS*	2
Personnel 1er degré	19
Personnel 2nd degré	32
Personnel de direction et d'inspection	1
Personnel d'éducation et d'orientation	2
Ensemble	56

* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 794 élèves du premier degré et 402 du second degré étaient scolarisés à Saint-Barthélemy. Après avoir largement progressé entre 1995 et 2007, les effectifs scolaires ont tendance à se stabiliser depuis quelques années. En 2010, le nombre d'élèves du premier degré s'est contracté de 6,3 % alors qu'il a augmenté de 7,5 % dans le second degré. Les élèves scolarisés sont d'origines très variées et le multilinguisme est très présent.

Les résultats enregistrés par le système scolaire sont satisfaisants. Pour illustration, le collège a été classé huitième de l'Académie de Guadeloupe sur les résultats au diplôme national du brevet.

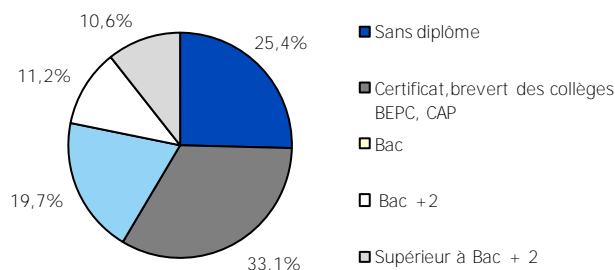
Nombre d'élèves du 1er et du 2nd degré

1er degré	09/10	10/11	Variation	2nd degré	09/10	10/11	Variation
Enseignement public	414	395	-4,6%	Enseignement public	374	402	7,5%
Préélémentaire	128	116	-9,4%	Collèges	374	402	7,5%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	286	279	-2,4%	Lycées	0	0	-
Enseignement privé	433	399	-7,9%	Enseignement privé	0	0	-
Préélémentaire	168	154	-8,3%	Collèges	0	0	-
Elémentaire et élémentaire spécialisé	265	245	-7,5%	Lycées	0	0	-
Ensemble 1er degré	847	794	-6,3%	Ensemble 2nd degré	374	402	7,5%

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La population de Saint-Barthélemy dispose d'un niveau de formation relativement élevé. Selon l'INSEE, environ un quart des habitants (non scolarisés de plus de 15 ans) ne détient pas de diplôme, alors que cette proportion atteint respectivement 40 % et 42 % à Saint-Martin et en Guadeloupe. Les titulaires d'un bac + 2 ou d'un diplôme supérieur représentent près de 22 % de la population. A titre de comparaison, ils ne sont que 13 % à Saint-Martin et 14,5 % en Guadeloupe malgré le plus large éventail de formations proposées (universités, classes préparatoires aux grandes écoles, BTS).

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme



Source : INSEE, recensement 2008

3. La formation professionnelle

En vertu de son évolution statutaire, Saint-Barthélemy est compétente en matière de formation professionnelle depuis mars 2009.

Alors que l'île bénéficiait précédemment d'aides de la Région Guadeloupe en tant que commune, il lui revient désormais de développer un plan d'aide à la formation professionnelle en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, notamment la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM). Il s'agit d'un enjeu essentiel en matière de maintien de l'emploi local.

L'année 2010 a été marquée par l'organisation de nombreuses formations par la CEM. Un appel d'offres effectué auprès de l'ensemble des organismes de formation des îles du nord et Guadeloupe et clos au 31 juillet 2010 a été suivi d'une campagne de formation. La CEM a contribué au financement du déplacement des intervenants et aux frais de participation à ces formations.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter l'organisation et l'activité du secteur bancaire à Saint-Barthélemy. La notion d'établissement de crédit (EC) local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Barthélemy.

Le 30 juin 2010, le Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) est entré en vigueur. Il se substitue, depuis cette date, au système BAFI (Base des Agents Financiers) et implique des modifications liées à la production de nouveaux tableaux par les établissements de crédit et **une nouvelle taxonomie. S'agissant de l'outre-mer**, la réforme SURFI permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts et **d'établir ainsi un périmètre plus exhaustif des encours totaux de** crédit et de collecte.

En parallèle, les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France **permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle Entreprises et Collectivités** déclaré par établissement de crédit. **Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la** communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. A partir du 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de **l'établissement déclarant.**

Section 1

Structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Barthélemy n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2010. L'année est marquée, sur le plan financier, par les principaux événements suivants :

- La mise en place de contrôles des conseillers en investissements financiers (CIF), dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Cette mission a été conduite par l'Autorité des marchés financiers avec l'appui de l'IEDOM.

- La poursuite par l'IEDOM de la mission de médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national. De l'entrée en vigueur du dispositif à fin janvier 2011, 2 entreprises saint-barth ont saisi le médiateur du crédit mais leurs dossiers ont été jugés irrecevables. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2012 a été formalisé par le ministère de l'économie et de la profession bancaire le 4 avril 2011.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP).** Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

- **Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif.** La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés

financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE. Il a pour fonction d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1er janvier 2011.

- **Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

- **Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

- **Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

- **Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

- **Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

- **Frais bancaires : Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.** Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

- **Tarifications bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).** Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un

extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

- **Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP)**. L'entrée en vigueur de ces textes le 1er novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

- **Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation**. Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

Autres événements :

- **Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen**. Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1^{er} novembre 2010 le prélèvement SEPA.

- **Hausse du taux du Livret A**. Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2010, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :

- les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
 - la Banque des Antilles Françaises (BDAF, groupe Banque Populaire-Caisse d'épargne) ;

- la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, groupe Crédit Agricole) ;
 - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas) ;
 - la Banque Postale.
- les banques mutualistes
 - la BRED (groupe Banque Populaire-Caisse d'épargne) ;
 - la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

La Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG) était représentée localement par la BRED-Banque Populaire jusqu'en 2007.

Nombre d'établissements de crédit

	2006	2007	2008	2009	2010
Banques AFB	4	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Sociétés financières	1	1	0	0	0
Total EC locaux	7	7	6	6	6

Source : IEDOM

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2010

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
Les Banques AFB						
Banque des Antilles Françaises	83,8		Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	5
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 002 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	2	14
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Banque Nationale de Paris Paribas	1	11
Banque Postale	2342,4	34, Rue de la Fédération 75 116 Paris	Rue Victor-Hugues 97 109 Basse-Terre Cedex	La Poste	3	6
Les Banques Mutualistes ou coopératives						
BRED – Banque Populaire	341,4	18, Quai de la Rapée Paris	Bd Marquisat de Houelbourg- Jarry	Groupe BPCE	1	6
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2		Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	1	5
Total			6 établissements installés localement		9	47

Source : IEDOM

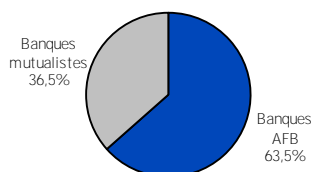
2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Les banques AFB, nettement mieux représentées à Saint-Barthélemy que les banques mutualistes, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets, dominent le marché.

2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2010, les banques AFB disposaient d'une part de marché de 63,5 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Barthélemy, contre 36,5 % pour le réseau mutualiste. La prééminence du réseau AFB s'est légèrement réduite en 2010 (-1,9 point contre -0,7 point en 2009), en particulier sur le segment des crédits de trésorerie (-2,9 points) et des crédits à l'habitat (-3,7 points).

Ventilation des crédits par réseau



Source : IEDOM

Répartition des crédits par réseau bancaire en 2010

	Banques AFB	Banques mutualistes
Crédits de trésorerie	66,7%	33,3%
Crédits à la consommation	73,7%	26,3%
Crédits à l'équipement	64,4%	35,6%
Crédits à l'habitat	62,7%	37,3%
dont aux particuliers	62,3%	37,7%
dont aux entreprises	60,4%	39,6%

Source : IEDOM

2.3.2 Les ressources

Au 31 décembre 2010, les banques AFB disposent d'une part de marché de 69,1 % sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Barthélemy, contre 30,9 % pour le réseau mutualiste. La prédominance du réseau AFB s'est renforcée (+3,2 points après un recul de 7,4 points en 2009), singulièrement sur le segment des dépôts à vue (+5,6 points) et des dépôts à terme (+1,8 point).

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2010

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	67,4%	72,7%	68,2%	69,1%
Banques mutualistes	32,6%	27,3%	31,8%	30,9%

Source : IEDOM

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés dans les 9 agences bancaires de Saint-Barthélemy ont augmenté en 2010 (+2 personnes) pour **retrouver leur niveau de l'année 2008, soit 47 personnes**. Le réseau AFB concentre 76,6 % de cet effectif.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2006	2007	2008	2009	2010	Var.10/09
Banques AFB	35	35	37	35	36	2,9%
Banques mutualistes	10	10	10	10	11	10,0%
Total	45	45	47	45	47	4,4%

Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2010, la collectivité de Saint-Barthélemy comptait 9 guichets bancaires, un nombre **stable sur les cinq derniers exercices**. Le **taux d'équipement qui s'établit à un guichet pour 1 003 habitants**, est nettement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 2 933 habitants) et à la Guadeloupe (un guichet pour 2 649 habitants).

Plus des trois quarts des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

Nombre de guichets permanents

	2006	2007	2008	2009	2010
Banques AFB	7	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Total	9	9	9	9	9
Nombre d'habitants par guichet bancaire*	917	933	964	983	1 003

* Populations 2007 et 2008 : populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2009 et 2010 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2010, le nombre d'automates bancaires installés dans la collectivité **s'établit à 10 et est inchangé sur quatre ans**. Le **taux d'équipement** de la clientèle ressort en repli pour la troisième année consécutive, passant de 885 à 902 habitants par guichet sur un an. Saint-Barthélemy reste tout de même mieux équipé que Saint-Martin (un automate pour 1 525 habitants) et que la Guadeloupe (un automate pour 1 217 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques

	2006	2007	2008	2009	2010
Banques AFB	5	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3	3
Total	8	10	10	10	10
Nombre d'habitants par guichet automatique*	1 032	840	867	885	902

* Populations 2007 et 2008 : populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2009 et 2010 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2010, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy gèrent 28 953 comptes bancaires, soit 761 **comptes de plus qu'en 2009 (+2,7 % après +5,5 % en 2009)**. Les banques AFB détiennent 71,3 % de l'ensemble des comptes recensés contre 28,7 % pour les banques mutualistes.

L'évolution d'ensemble tient en premier lieu à l'augmentation du nombre de comptes de dépôt à vue (48,6 % de l'ensemble des comptes bancaires), en hausse de 4,6 % sur un an (+616 comptes) contre +2,3 % en 2009.

Les comptes sur livret, pour leur part, enregistrent une croissance de +2,8 % (soit +333 comptes, après +14 % en 2009).

Le rythme de croissance du nombre de livrets A et bleus est plus modéré (+5,1 % ; +247 comptes) après une forte progression en 2009¹ (+35 %). Cette tendance à la hausse devrait persister grâce à une revalorisation de leur niveau de rémunération en février 2011 (2 % après 1,75 % en août 2010). Les livrets A et bleus représentent 41,8 % du total des comptes sur livrets (40,9 % en 2009) et 17,7 % de l'ensemble des comptes bancaires. Le nombre de livrets de développement durable (LDD) continue d'augmenter en 2010 (+10,9 %, soit +162, après 5,6 % l'année précédente). Le nombre de livrets ordinaires affiche une sensible hausse (+0,5 % contre 2,5 % en 2009). Les autres placements réglementés ont souffert de la préférence des agents pour les livrets A et bleus. Les livrets d'épargne populaire (LEP) enregistrent une baisse importante sur un an (-34,7 %) passant de 118 à 77 comptes. Le nombre de livrets jeunes décroît de 7,7 % (-59 comptes) après une augmentation de 5,7 % en 2009.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2006	2007	2008	2009	2010	Var.10/09	Part
Dépôts à vue	11 856	12 545	13 154	13 456	14 072	4,6%	48,6%
Dépôts à terme	849	1 062	1 457	1 074	873	-18,7%	3,0%
Comptes sur livrets	9 608	10 180	10 489	11 958	12 291	2,8%	42,5%
-Livrets A et Bleu	3 605	3 610	3 622	4 891	5 138	5,1%	17,7%
-Livrets ordinaires	4 301	4 488	4 584	4 698	4 722	0,5%	16,3%
-Livrets jeunes	551	600	721	762	703	-7,7%	2,4%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	179	196	152	118	77	-34,7%	0,3%
-Livrets de développement durable (LDD)	972	1 286	1 410	1 489	1 651	10,9%	5,7%
Autres comptes à régime spécial	71	12	155	140	106	-24,3%	0,4%
Epargne-logement	1 553	1 529	1 438	1 535	1 583	3,1%	5,5%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	369	388	379	386	381	-1,3%	1,3%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	1 184	1 141	1 059	1 149	1 202	4,6%	4,2%
Plan d'épargne populaire (PEP)	48	30	31	29	28	-3,4%	0,1%
Total	23 985	25 358	26 724	28 192	28 953	2,7%	100,0%
Nombre de comptes ordinaires par habitant*	1,44	1,52	1,52	1,52	1,56	-	-
Nombre de comptes d'épargne par habitant*	1,47	1,55	1,56	1,67	1,65	-	-

*Populations 2007 et 2008: populations légales recensées par l'INSEE; populations 2009 et 2010: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source: IEDOM

Malgré la hausse des taux sur le marché monétaire², le nombre de comptes de dépôts à terme affiche une évolution négative (-18,7 % ; soit -201 comptes).

¹ Cette tendance est en lien avec la campagne commerciale offensive menée par les établissements de crédit en 2009, suite à l'ouverture à la concurrence de la commercialisation du livret A.

² Les taux sur le marché monétaire augmentent en 2010 (0,4902 % contre 0,3476 % en 2009 pour le taux moyen monétaire mensuel).

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élève à 1,56 par habitant, contre 0,67 à Saint-Martin et 1,02 en Guadeloupe. Ce ratio augmente sur un an (1,52 comptes par habitant en 2009). Le taux d'équipement de la clientèle de Saint-Barthélemy en produits d'épargne est de 1,65 compte par habitant, contre 0,82 à Saint-Martin et 1,83 en Guadeloupe.

A fin 2010, le solde moyen d'un compte (hors assurance-vie et comptes titres) s'élève à 14 470 € à Saint-Barthélemy, en hausse de 10,5 % sur un an (+1 370 €). Cette moyenne, largement supérieure à celle observée en Guadeloupe (3 820 €) et à Saint-Martin (5 265 €) reflète la situation aisée de la clientèle de Saint-Barthélemy.

L'encours moyen des dépôts à vue enregistre une augmentation de 12,4 % en 2010 (+1 629 €). Les comptes sur livret affichent un encours moyen de 8 038 €, en hausse de 9,4 % par rapport à 2009.

Dans le détail, l'encours moyen des livrets A et bleus affiche une croissance très marquée (50,4 % soit +1 011 €) après une chute brutale en 2009 (-22,4 %). Celui des livrets jeunes continue sa progression (+164,5 % contre 26,2 % l'année précédente).

Solde moyen des comptes bancaires (en €)

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. 10-09	Guadeloupe 2010
Dépôts à vue	13 712	13 719	12 679	13 155	14 784	12,4%	5 095
Dépôts à terme	126 048	125 630	109 078	73 210	102 589	40,1%	17 179
Comptes sur livrets	7 184	6 214	6 191	7 349	8 038	9,4%	1 795
-Livrets A et Bleu	2 299	2 371	2 585	2 007	3 018	50,4%	1 383
-Livrets ordinaires	13 581	11 557	11 355	15 735	16 749	6,4%	3 619
-Livrets jeunes	176	240	216	273	722	164,5%	279
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 285	1 097	1 658	1 898	3 011	58,6%	2 440
-Livrets de développement durable (LDD)	2 050	1 918	2 211	2 490	2 098	-15,8%	1 402
Epargne-logement	11 619	10 426	10 233	10 667	10 720	0,5%	7 104
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 916	2 735	3 079	3 404	3 613	6,1%	3 629
-Plans d'épargne-logement (PEL)	14 332	13 042	12 793	13 107	12 972	-1,0%	9 331
Total	14 959	15 314	15 351	13 100	14 470	10,5%	3 820

Source : IEDOM

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

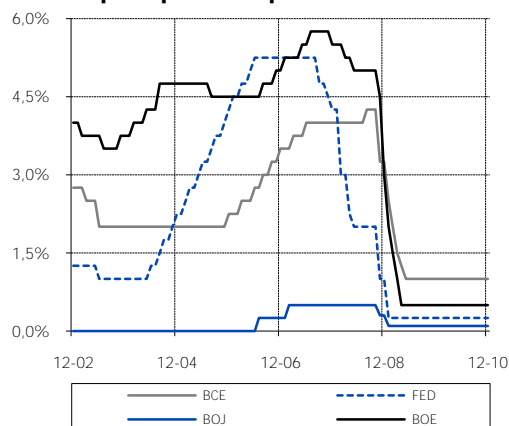
1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé¹ à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.

Taux directeurs des principales banques centrales



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

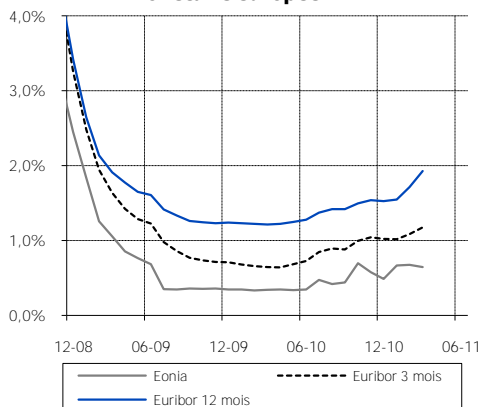
	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Opération principales de refinancement	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25 % à 3,75 %.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

Principaux taux du marché monétaire européen



Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte³ à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine⁴ fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an).

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

⁴ People's Bank of China - PBOC

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation¹ et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surs réactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique² instaurée en juillet 2004.

Au 1er janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50 %, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge rendue nécessaire par l'évolution des conditions économiques³.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007⁴.

Rémunération des principaux placements à taux réglementés

	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010
Livret A et bleu	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (1)	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%
Livret de développement durable	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

En 2010, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée. Les principaux taux ont chacun enregistré une hausse de 0,5 point entre août 2009 et août 2010. Ces derniers demeurent toutefois en deçà des niveaux de rémunération observés en août 2008. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,50 %.

¹ Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

² Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

³ Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

⁴ Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 de point le plus proche.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises installées en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Evolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

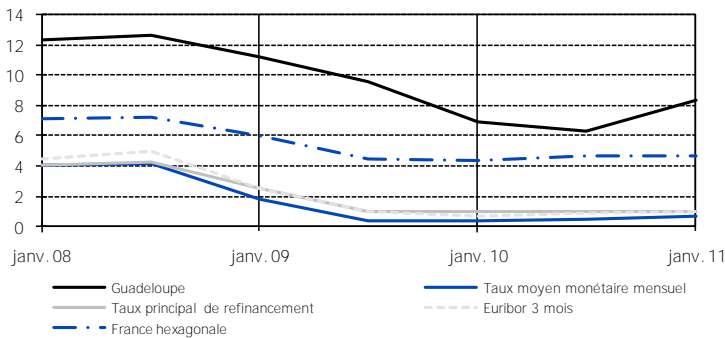
Taux moyens		janv.07	janv.08	janv.09	janv.10	janv.11*	Var. an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	6,67%	8,80%	8,53%	5,90%	6,08%	0,18
	Découvert	10,76%	12,34%	11,19%	6,94%	8,35%	1,40
	Autres crédits à court terme	5,76%	6,95%	9,14%	6,85%	4,18%	-2,67
	Court terme agrégé	8,73%	10,62%	10,20%	6,57%	6,76%	0,19
	Moyen et long termes	4,86%	5,87%	6,10%	5,11%	4,18%	-0,93
France hexagonale	Escompte	5,63%	5,99%	4,67%	2,57%	2,79%	0,22
	Découvert	6,58%	7,12%	5,98%	4,37%	4,69%	0,32
	Autres crédits à court terme	5,12%	5,73%	5,02%	3,12%	3,08%	-0,04
	Court terme agrégé	5,12%	5,73%	5,02%	3,12%	3,08%	-0,04
	Moyen et long termes	4,29%	4,91%	5,10%	3,56%	3,28%	-0,28

* octobre 2010 pour la France hexagonale

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois d'octobre 2010 révèle un nouveau repli du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes et de celui des autres crédits à court terme en France hexagonale. Parallèlement, le coût des opérations d'escompte et celui des découverts s'inscrit en hausse sur un an. A la Guadeloupe et dans les îles du nord, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2011 traduisent une tendance similaire.

Taux des découverts et taux de référence à court terme



Source : IEDOM - Banque de France

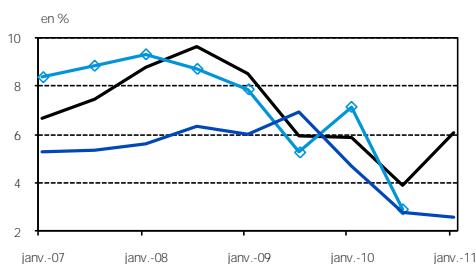
En effet, après avoir enregistré une baisse significative début 2010, le coût des crédits à court terme enregistre une légère hausse en janvier 2011 pour s'établir à 6,76 % (+0,19 point après -3,63 points en 2010).

Cette hausse est essentiellement imputable à celle du taux moyen pondéré du découvert¹ (+1,40 point après 4,24 points en 2010). Elle provient également de l'augmentation des principaux taux de référence à court terme : l'EURIBOR 3 mois, référence de 16,7 %² des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2010, enregistre notamment une hausse de 0,34 point entre janvier 2011 et janvier 2011. A 8,35 %, le coût du découvert en Guadeloupe est presque deux fois plus élevé que celui relevé en France hexagonale (4,69 %). Le coût des opérations d'escompte en Guadeloupe enregistre pour sa part une croissance de 0,18 point sur un an. A l'inverse, le coût des autres crédits à court terme affiche un net repli (-2,67 points après -2,29 points en 2010).

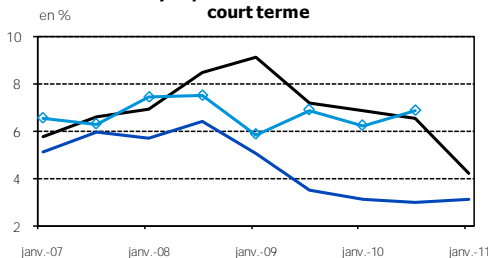
Pour la période sous revue, les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent un nouveau recul (-0,93 point après -0,99 point en janvier 2010) et s'établissent à 4,18 %. Cette évolution est en grande partie liée à une répercussion, sur les taux débiteurs pratiqués par les banques, des baisses consécutives du taux moyen des emprunts d'Etat à long terme (-0,59 point en janvier 2009, -0,04 point en janvier 2010 et -0,1 point sur un an en janvier 2011).

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes et des îles du Nord sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone³. Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, l'écart des taux des découverts passant de 2,57 points à 3,66 points en janvier 2011. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux, moins conséquent, se réduit sur un an (0,9 point en janvier 2011 contre 1,55 point en janvier 2010).

Taux moyen pondéré de l'escompte



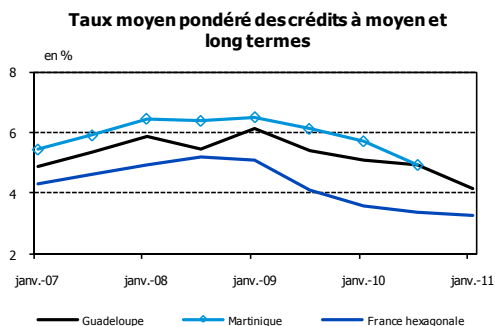
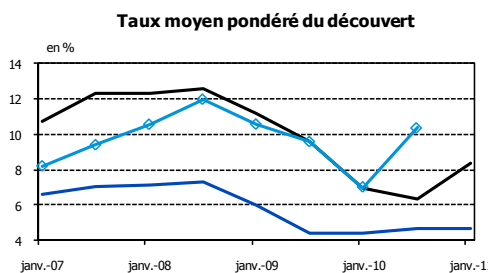
Taux moyen pondéré des autres crédits à court terme



¹ Le découvert représente 39,1 % du total des crédits recensés au mois de janvier 2011.

² Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre de crédits, cette proportion s'établit à 9,3 %.

³ Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.



Source : IEDOM, Banque de France

Comparativement aux autres DOM, depuis janvier 2010, le coût des crédits à court terme à la Guadeloupe (6,76 %) est inférieur à celui relevé en Martinique (8,54 %¹). Il demeure toutefois supérieur à celui de La Réunion (4,35 %). A moyen et long termes, le coût du crédit à la Guadeloupe est moins élevé qu'en Martinique (4,94 %) et qu'à La Réunion (4,71 %).

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.
- L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la consommation. Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts. L'arrêté du 22 mars 2011 précise les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure.

¹ Données juillet 2010.

La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des seuils de l'usure

	1T10	2T10	3T10	4T10	1T11
Particuliers					
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%	5,51%
Prêts à taux variable	5,92%	5,72%	5,35%	5,05%	4,96%
Prêts relais	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%	5,88%
Autres prêts					
Prêts < ou = à 1524 € (*)	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%	21,31%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%	19,67%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%	7,77%
Entreprises					
Découvert en compte (**)	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%	13,77%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

Avertissement

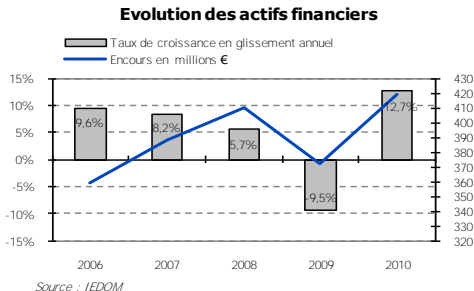
En l'absence de données sur l'assurance vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Barthélemy, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

Un nombre important de résidents de Saint-Barthélemy disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Compte tenu de l'importance de la clientèle étrangère, notamment des propriétaires fonciers, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux est placée en devises.

1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Accélération du rythme de croissance de l'encours en 2010

Au 31 décembre 2010, les avoirs financiers collectés par les établissements de crédit à Saint-Barthélemy s'établissent à 419 millions € en hausse de 12,7 % (+47,4 millions €) après une baisse de 9,5 % en 2009. Cette évolution est nettement supérieure à la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2009 (+3,2 %).



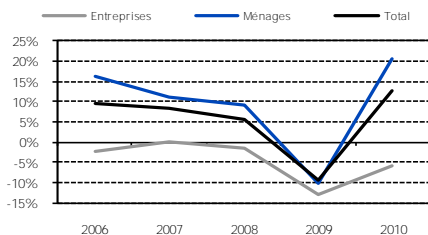
La hausse enregistrée sur un an est essentiellement liée à une forte progression des dépôts à vue (+17,5 % ; +31 millions). La légère remontée des taux sur le marché monétaire a favorisé les placements liquides ou à court terme qui affichent une hausse de 8,9 % et atteignent 194,3 millions €. L'épargne à long terme présente une timide progression en 2010 (+2,9 % soit + 0,4 million €) après une forte croissance en 2009 (+10,7 %).

Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

Par agent économique, les encours des ménages progressent de 20,5 % (+49,1 millions €) et ceux des autres agents de 29,8 % (+4,9 millions €). Les ménages demeurent le principal poste de collecte des actifs pour les établissements de crédits. Ils représentent 68,9 % de l'encours global. A l'inverse, les actifs financiers des entreprises

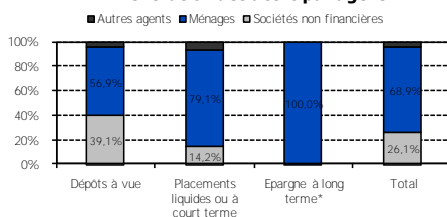
affichent une nouvelle baisse de 5,7 % moins marquée qu'en 2009 (-13,1 %). Cette tendance à la baisse est constatée depuis le début de la crise financière de 2008.

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation des actifs par agent



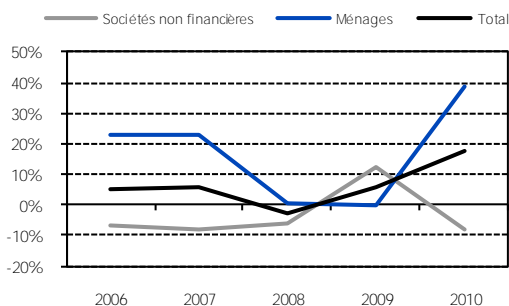
*Épargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

Source : IEDOM

1.2 LES DEPOTS A VUE

En 2010, pour le deuxième exercice consécutif, l'encours des comptes créditeurs de la clientèle s'inscrit en hausse (+17,5 % sur un an) et s'établit à 208 millions €. Ce rythme de croissance est nettement supérieur à celui observé sur la période 2005-2010 (+6,1 %). Les dépôts à vue deviennent le premier composant des actifs financiers au détriment des placements liquides ou à court terme, avec 49,7 % de l'encours global.

Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)



Source : IEDOM

Cette forte reprise provient en premier lieu des dépôts à vue des ménages (+38,5 %, +32,9 millions €, contre -0,3 % en 2009). A l'inverse, les entreprises affichent un recul de leurs dépôts à vue de 7,9 % soit une baisse de 7 millions €, après un pic en 2009¹, en rapport avec la persistance des difficultés de trésorerie.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME²

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

Les agents économiques ont affiché une préférence pour les placements liquides ou à court terme (+8,9 %; +15,9 millions €) après une chute brutale de 22,2 % (-50,8 millions €) en 2009 en raison des inquiétudes nées de la crise financière.

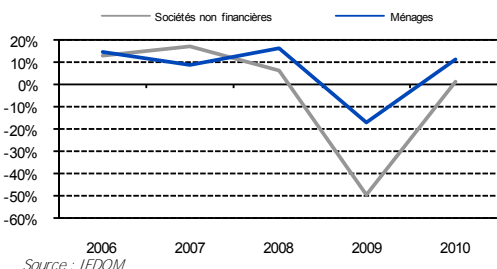
¹ L'évolution est partiellement liée à un reclassement opéré par un établissement de la place de la catégorie des entrepreneurs individuels vers les sociétés non financières.

² Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

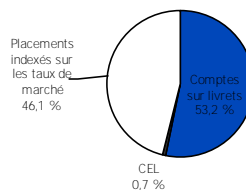
La hausse des taux de marché¹ a favorisé la progression de l'épargne liquide ou à court terme. Les placements indexés sur les taux de marché augmentent (+13,9 % en 2010 contre -50,5 % en 2009)².

Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une augmentation de 5 % (+4,9 millions €) après une hausse exceptionnelle de 41,9 % en 2009.

Evolution des placements liquides ou à court terme (glissement annuel)



Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature



Après une division par deux de son rythme de croissance en 2009, l'encours des entreprises croît faiblement en 2010 passant de 27,3 millions à 27,7 millions €.

En revanche, les ménages sont apparus plus sensibles à la hausse des conditions de rémunération des placements liquides ou à court terme. Leur encours s'élève à 153,7 millions €, enregistrant une augmentation de 11,4 % sur un an, après un repli de 17,3 % en 2009.

Dans le détail, cette hausse est essentiellement imputable aux placements indexés sur les taux de marché qui affichent un accroissement de 53,4 % (contre -56,1 % en 2009). Les comptes d'épargne à régime spécial demeurent une valeur sûre pour les ménages pour la deuxième année consécutive (+9,6 % après 37,8 % en 2009) dans un climat économique encore difficile.

Les livrets A et Bleus affichent une bonne performance, le rythme de croissance atteignant 28,3 %, un maximum depuis 2005. Cette évolution spécifique est en grande partie liée à la hausse de 50 points de la rémunération des livrets d'épargne réglementés (livret A, livret Bleu et livret d'épargne populaire) passée de 1,25 % à 1,75 % au 1^{er} août 2010.

Il est à noter une augmentation significative des livrets jeunes (+144 % ; soit +0,3 million €, contre +33,3 % en 2009). Enfin, l'évolution des comptes d'épargne logement est inférieure à celle enregistrée en 2008 et 2009 (+4,8 % contre respectivement +10,9 % et 11,6 %).

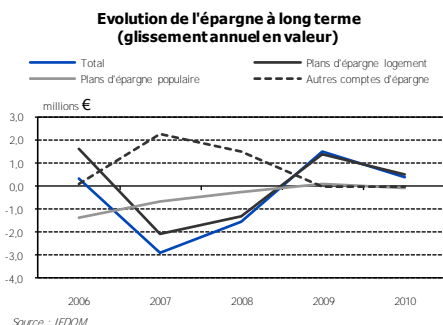
¹ Les taux sur le marché monétaire augmentent en 2010 (0,4902 % contre 0,3476 % en 2009 pour le taux moyen monétaire mensuel).

² L'Euribor 3 mois est passé au-dessus de 1 % à compter de novembre 2010 (1,0420 %).

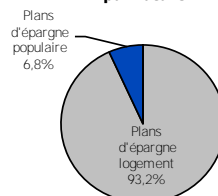
1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME¹

L'épargne à long terme reste entièrement détenue par les ménages. Elle progresse de 2,9 % en 2010 dans la continuité de l'exercice précédent marqué par une forte augmentation (+10,7 %). Ce rythme de croissance confirme la reprise de l'épargne longue après un recul en 2007 et 2008 (respectivement -15,1 % et -9,6 %).

Les plans d'épargne logement (PEL)² qui représentent 93,2 % de l'épargne à long terme continuent leur progression avec une hausse de 3,5 % (+0,5 million €), après une révision de leur fiscalité en 2006. A l'inverse, les plans d'épargne populaire (PEP) affichent un repli de 6,6 % après avoir enregistré une croissance de 10,3 % en 2009.



Ventilation de l'épargne longue par nature

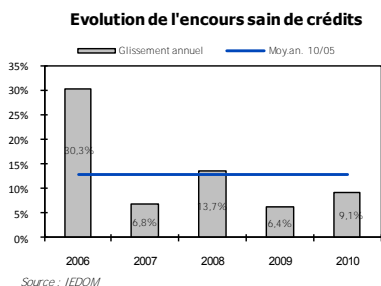


Source : IEDOM

2. Les concours de la clientèle non financière

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2010, l'encours sain des crédits octroyés à la clientèle saint-barth s'établit à 177,7 millions €, en augmentation de 9,1 % sur un an (+14,9 millions €), contre 6,4 % en 2009 et 12,9 % en moyenne annuelle sur les cinq dernières années. A titre de comparaison, la progression enregistrée s'élève à 22,1 % à Saint-Martin et à 6,8 % à la Guadeloupe.



Cette accélération de l'encours provient essentiellement de l'encours des crédits à l'habitat, en hausse de 14,7 % (+15,4 millions €) après une très faible augmentation en 2009 (+3,7 %). Le financement de l'habitat reste le premier poste d'endettement avec 67,6 % de l'encours sain. Les crédits à la consommation renouent avec la croissance (+35,6 % ; soit +4,3 millions € contre -10 % en 2009).

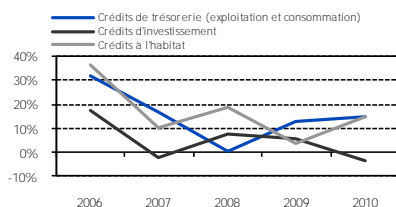
¹ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

² Les Plans d'épargne logement (PEL) ouverts depuis le 01/08/2003 bénéficient d'une rémunération de 2,5 % hors prime d'état.

En revanche, après une très forte ascension en 2009 (+124,6 %), les crédits d'exploitation connaissent une diminution marquée comme en Guadeloupe (-24,7 % ; -1,5 million €).

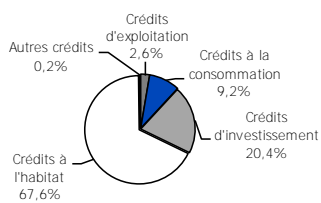
Avec un encours de 36,2 millions €, les crédits d'investissement affichent un léger recul sur un an (-3,8 %) après deux années consécutives de hausse (respectivement +7,8 % en 2008 et +5,5 % en 2009).

Evolution de l'encours sain par nature de crédit (glissement annuel)



Source : IEDOM

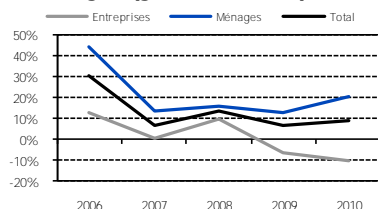
Ventilation de l'encours sain par nature



Source : IEDOM

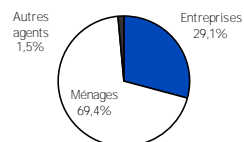
Par agent économique, les ménages demeurent les principaux créanciers des établissements de crédit avec une hausse de l'encours de 20,4 % en 2010 et une croissance annuelle moyenne de 21,1 % depuis 2005. A la fin 2010, les ménages concentrent 69,4 % de l'ensemble de l'encours sain. A l'inverse, l'encours des entreprises affiche une nouvelle contraction (-10,2 %, soit -5,9 millions € après -6,5 % en 2009). Les entreprises représentent ainsi 29,1 % de l'ensemble à fin 2010.

Evolution de l'encours sain par agent (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

Au 31 décembre 2010, l'encours de crédits des ménages se compose à 86,7 % de crédits à l'habitat, dont l'encours s'inscrit en hausse de 18,4 % (+16,6 millions € sur un an) contre 17,3 % en 2009 pour s'établir à 106,9 millions €.

Après un repli en 2009, les crédits à la consommation évoluent positivement (+35,6 % contre -10 % l'année précédente). Hors comptes ordinaires débiteurs, l'encours des crédits à la consommation augmente de 33,4 %.

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Les crédits sains aux entreprises (51,8 millions €) sont en perte de vitesse pour la deuxième année consécutive (-10,2 % contre -6,5 % en 2009). Les entreprises de Saint-Barthélemy restent **très attentives à l'évolution de l'économie locale** malgré des signes de reprise. **En effet, l'ensemble des postes de crédits aux entreprises affichent une décélération. Les crédits d'exploitation enregistrent une baisse (25,8 % ; -1,6 million €) après une croissance soutenue en 2009 (+124,6 % ; +3,5 millions €).**

Dans le détail, l'encours des comptes ordinaires débiteurs recule de 34,7 % (soit -1,4 million € contre +2,3 millions € l'année précédente). Le financement des crédits de trésorerie affiche une baisse de 6,4 % (-0,1 million € après +0,8 million € en 2009).

Le repli du crédit à l'habitat observé en 2009 (-40 % ; -9,5 millions €) s'est confirmé en 2010 (-20,1 % ; soit -2,9 millions €).

Enfin, après une modeste hausse (+5,7 %), l'encours des crédits d'investissement enregistre un léger ralentissement (-3,7 %).

3. L'équilibre emplois-ressources

Fin 2010, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) **s'élevant à 241,3 millions €, en hausse de 15,6 % (+32,5 millions €) sur un an.** En comparaison, l'excédent de financement de la place bancaire saint-martinoise s'élève à 62,5 millions €.

Perspectives

L'amélioration du climat économique à Saint-Barthélemy semble se préciser au début de l'année 2011, dans le droit fil des signes de redressements observés en 2010. La reprise est néanmoins contrastée : alors que la consommation des ménages est bien orientée, les entreprises affichent toujours une grande prudence. La nette embellie du tourisme international et le retour d'une partie de la clientèle nord américaine devraient toutefois créer les conditions d'un retour durable et partagé de la croissance.

La saison touristique offre des perspectives encourageantes, confortées par le dynamisme retrouvé de la destination Caraïbe : le nombre de passagers à l'aéroport progresse de 11 % au 1^{er} trimestre 2011 par rapport au 1^{er} trimestre 2010. La réfection de la Gare maritime, la modernisation de l'aéroport Gustav III et le démarrage des travaux de construction du quai de l'Hôtel de la collectivité pourraient permettre la poursuite de cet élan.

L'activité du BTP devrait continuer à bénéficier du niveau élevé de la commande publique. Les programmes structurants de la Collectivité, tels que ceux de l'EHPAD (Etablissement pour personnes âgées dépendantes) ou de la nouvelle station d'épuration, dont les travaux doivent s'achever en 2012, assurent aux professionnels une visibilité appréciable. La gestion rigoureuse des dépenses publiques, qui dégage des excédents de fonctionnement, devrait permettre d'inscrire cet effort dans la durée notamment à travers le financement de nouveaux projets d'envergure renforçant le positionnement de l'île. En revanche, le secteur de l'immobilier, bien qu'étroitement lié à l'activité touristique, pourrait rester atone et centré sur les biens les moins onéreux.

Mais l'année 2011 est avant tout une étape importante de l'évolution statutaire voulue par la Collectivité : le Conseil Européen s'est en effet prononcé à l'unanimité en faveur de l'accès de l'île au statut de PTOM à compter du 1^{er} janvier 2012. Devenue territoire associé de l'Union Européenne, la Collectivité va hériter de la compétence douanière. L'enjeu est important : la Collectivité pourra dès lors définir des normes douanières adaptées à sa géographie et percevoir des droits à caractère fiscal.

L'Euro demeure la monnaie de Saint-Barthélemy. Un accord monétaire relatif au maintien de l'euro a été passé entre l'Union européenne et la République Française qui continuera à appliquer à Saint-Barthélemy les actes juridiques et règles de l'Union européenne nécessaires au fonctionnement de l'Union économique et monétaire afin notamment d'assurer l'unicité de la politique monétaire de l'Eurosystème. Il s'agit également d'égaliser les conditions de concurrence entre les établissements financiers situés dans la zone euro et de prévenir la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement en espèces et autres ainsi que le blanchiment des capitaux.

Une transition réussie conforterait Saint-Barthélemy dans son projet de devenir un « Pôle d'excellence », tête de pont de l'Union européenne dans la région, comme le propose le Livre Vert sur les futures relations PTOM-UE.



ANNEXES

Annexe 1

Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2006	2007	2008	2009	2010	Var.10/09
SOCIETES NON FINANCIERES	135,0	135,2	133,1	115,7	109,1	-5,7%
Dépôts à vue	91,1	83,8	78,5	88,4	81,4	-7,9%
Placements liquides ou à court terme	43,9	51,3	54,6	27,3	27,7	1,4%
Placements indexés sur les taux de marché	43,9	51,3	54,6	27,3	27,7	1,4%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>43,9</i>	<i>51,3</i>	<i>54,6</i>	<i>27,3</i>	<i>27,7</i>	<i>1,4%</i>
MENAGES	220,1	244,8	267,1	239,6	288,7	20,5%
Dépôts à vue	69,2	85,2	85,7	85,4	118,4	38,5%
Placements liquides ou à court terme	131,9	143,5	166,8	138,0	153,7	11,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	70,1	64,3	66,5	91,6	100,4	9,6%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>58,4</i>	<i>51,9</i>	<i>52,1</i>	<i>74,1</i>	<i>79,3</i>	<i>7,1%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>8,3</i>	<i>8,6</i>	<i>9,649</i>	<i>12,088</i>	<i>15,509</i>	<i>28,3%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,5</i>	<i>144,0%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>3,5%</i>
<i>CODEVI</i>	<i>2,0</i>	<i>2,5</i>	<i>3,1</i>	<i>3,7</i>	<i>3,5</i>	<i>-6,6%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>1,1</i>	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>	<i>1,3</i>	<i>1,4</i>	<i>4,8%</i>
Placements indexés sur les taux de marché	61,8	79,2	100,3	46,4	53,4	15,0%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	<i>61,8</i>	<i>79,2</i>	<i>100,3</i>	<i>46,4</i>	<i>53,4</i>	<i>15,0%</i>
Epargne à long terme	19,0	16,1	14,6	16,2	16,6	2,9%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>17,0</i>	<i>14,9</i>	<i>13,6</i>	<i>15,1</i>	<i>15,6</i>	<i>3,5%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>1,9</i>	<i>1,3</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,0</i>	<i>-6,6%</i>
AUTRES AGENTS	3,7	8,4	10,5	16,3	21,2	29,8%
Dépôts à vue	2,2	3,1	2,6	3,2	8,3	157,8%
Placements liquides ou à court terme	1,5	5,3	7,8	13,1	12,9	-1,7%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>0,1</i>	<i>2,4</i>	<i>3,8</i>	<i>8,2</i>	<i>4,4</i>	<i>ns</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>1,4</i>	<i>2,9</i>	<i>4,0</i>	<i>4,9</i>	<i>8,5</i>	<i>73,0%</i>
TOTAL	358,8	388,4	410,6	371,6	419,0	12,7%
Dépôts à vue	162,6	172,1	166,8	177,0	208,0	17,5%
Placements liquides ou à court terme	177,2	200,1	229,2	178,4	194,3	8,9%
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>70,2</i>	<i>66,7</i>	<i>70,3</i>	<i>99,8</i>	<i>104,7</i>	<i>5,0%</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>107,0</i>	<i>133,4</i>	<i>158,9</i>	<i>78,6</i>	<i>89,6</i>	<i>13,9%</i>
Epargne à long terme	19,0	16,1	14,6	16,2	16,6	2,9%

Source : IEDOM

Tableau 2 : Les encours de crédits

millions €	2006	2007	2008	2009	2010	var.10-09
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	2,9	4,2	2,8	6,3	4,6	-25,8%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	<i>0,2</i>	<i>0,7</i>	<i>1,2</i>	<i>2,0</i>	<i>1,9</i>	<i>-6,4%</i>
<i>dont comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,3</i>	<i>3,6</i>	<i>1,6</i>	<i>3,9</i>	<i>2,6</i>	<i>-34,7%</i>
Crédits d'investissement	33,8	32,8	35,1	37,1	35,8	-3,7%
Crédits à l'habitat	18,8	19,1	23,7	14,2	11,4	-20,1%
Encours sain	55,9	56,1	61,7	57,6	51,8	-10,2%
MENAGES						
Crédits à la consommation	9,1	12,0	13,4	12,1	16,4	35,6%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>7,6</i>	<i>9,8</i>	<i>12,0</i>	<i>11,0</i>	<i>14,7</i>	<i>33,4%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,5</i>	<i>2,2</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>1,7</i>	<i>58,1%</i>
Crédits à l'habitat	58,7	65,9	77,0	90,3	106,9	18,4%
Encours sain	68,4	77,9	90,4	102,4	123,3	20,4%
AUTRES AGENTS						
Encours sain	2,7	0,6	0,9	2,8	2,6	-6,5%
TOTAL						
Crédits d'exploitation	4,7	4,2	2,8	6,3	4,7	-24,7%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	9,1	12,0	13,4	12,1	16,4	35,6%
Crédits d'investissement	33,8	33,1	35,7	37,6	36,2	-3,8%
Crédits à l'habitat	77,6	85,3	101,0	104,8	120,2	14,7%
Autres crédits	0,9	0,0	0,1	2,1	0,2	ns
Encours sain	126,1	134,6	153,0	162,8	177,7	9,1%

Source : IEDOM

Annexe 2 : Chronologie des principaux évènements de l'année 2010

Premier trimestre

Nouveau dispositif d'exonération des charges sociales. Le 1^{er} janvier 2010 le nouveau dispositif d'exonération dégressive des charges sociales prévu par la LODEOM (loi pour le développement économique de l'outre-mer) est entrée en vigueur.

Fermeture temporaire du port de Gustavia. Suite à un phénomène de houle exceptionnel, le port de Gustavia, habituellement très fréquenté pendant les fêtes de fin d'année, a dû fermer du 28 décembre au 2 janvier.

Mise en place d'un pôle outre-mer à Bruxelles. Dans le cadre des décisions du premier Conseil interministériel de l'outre-mer, un « pôle outre-mer » a été mis en place au début de l'année 2010 à Bruxelles au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Ce pôle est chargé de gérer directement les dossiers les plus importants relatifs à l'outre-mer et de faciliter les contacts des parlementaires et des présidents des collectivités de l'outre-mer auprès des institutions européennes.

Inauguration de l'extension de l'hôpital de Bruyn. Opérationnel depuis le 5 décembre 2009, le nouveau bâtiment accueillant les douze chambres d'hospitalisation de l'hôpital de Bruyn a été officiellement inauguré le 28 janvier 2010. Les coûts de l'opération s'élèvent à 3,4 millions €.

Nouvelle mission de l'IEDOM. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a confié à l'IEDOM une nouvelle mission : le contrôle des conseillers en investissement financier. Conformément aux dispositions du code monétaire et financier relatives au recours à des tiers par l'AMF pour l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'enquête, un protocole a été conclu entre l'AMF et l'IEDOM le 1^{er} février 2010. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des pratiques appliquées en France métropolitaine où la Banque de France intervient déjà dans un cadre identique.

Un siège de député pour les deux collectivités des îles du Nord. Validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Adoption du budget 2010. Le Conseil Territorial a adopté le 25 février le budget primitif 2010 de la Collectivité. Ce budget s'élève à plus de 133 millions, en hausse de 6,4 % sur un an.

Visite de l'ambassadeur délégué à la coopération régionale. Stéphane Diemert, nommé en décembre 2009 dans la zone Antilles-Guyane, a commencé le 26 février sa première tournée régionale par Saint-Barthélemy. Il avait rédigé les lois organique et ordinaire qui ont porté l'évolution de Saint-Barthélemy en Collectivité d'Outre-mer. Il a été également chargé par la Ministre de l'Outre-mer Marie-Luce Penchard de conduire le processus d'évolution de Saint-Barthélemy en Pays et territoire d'outre-mer associé de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2012.

Marché U remplace Match. Ancienne propriété du groupe Cora Louis Delhaize, le magasin Match de 800 m² a été repris par Jean-Paul Chevreuil et sa famille, propriétaires de deux « Système U » en Mayenne. Le 3 mars, le supermarché de Saint-Jean a rouvert ses portes sous l'enseigne de Marché U.

Signature d'un accord de partenariat aérien. Le 24 mars 2010, les compagnies aériennes Corsairfly et Air Antilles Express ont signé un accord de partenariat. Cet accord permet des offres tarifaires sur les vols et séjours combinés.

Plan d'apurement des cotisations et contributions sociales. Les entreprises guadeloupéennes ont eu jusqu'au 31 mars 2010 pour bénéficier du Plan d'apurement des cotisations et contributions sociales prévu par l'article 32 de la LODEOM (loi pour le développement économique de l'outre-mer). Le dispositif permet d'une part, la suspension des poursuites et majorations de retard des contributions de sécurité sociale et d'autre part, l'établissement d'un moratoire sur une période de 3 à 5 ans.

Deuxième trimestre

Visite de la ministre de l'Outre-mer. Lors de son premier déplacement dans les îles du Nord, Marie Luce Penchard a confirmé le 15 avril le calendrier fixant au 1^{er} janvier 2012 la mise en œuvre du statut de Ptom pour Saint-Barthélemy. Se rendant ensuite à l'hôpital de Bruyn, elle a posé la première pierre de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD).

Inauguration du stade. Un bienfaiteur offre à la Collectivité une pelouse synthétique estimée à 1,5 million d'euros. Le stade a été inauguré le 16 avril en présence du président Bruno Magras et de 2 000 invités.

Première audience correctionnelle. Le 12 mai s'est tenue à Saint-Barthélemy la première audience du tribunal correctionnel qui se réunissait précédemment à Saint-Martin. Désormais, une audience par semestre y sera tenue.

Un représentant du recteur à Saint-Barthélemy. En vue d'afficher une plus grande autonomie des deux collectivités des îles du Nord l'une envers l'autre, Christian Lédée est nommé représentant du recteur auprès de la Collectivité de Saint-Barthélemy. La représentation du recteur était précédemment assurée par M. Robert Romney, installé à Saint-Martin.

Le RSA généralisé dans l'outre-mer. L'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a été publiée au Journal Officiel du 25 juin 2010

Lettre officielle du président de la République au président du Conseil européen. Le 30 juin 2010, Nicolas Sarkozy a adressé une lettre à Herman Van Rompuy en vue de l'examen de la demande française visant à permettre l'accès de l'île de Saint-Barthélemy au statut de pays et territoire d'Outre-mer.

Troisième trimestre

Rapport de l'Anact. Le 7 juillet 2010, l'Anact a rendu publiques ses conclusions sur l'approvisionnement en carburant aux Antilles et en Guyane. Parmi les trois scénarios retenus (fourniture depuis Trinidad, depuis l'Europe ou statu quo), le maintien de la SARA a été préconisé ainsi que la création d'un conseil de surveillance. L'Anact recommande également la recherche avec la DGCCRF de mécanismes permettant d'atténuer les retards à l'ajustement des prix du carburant.

Loi sur l'agriculture et la pêche. Le 13 juillet 2010, le projet de loi relatif à la modernisation de l'agriculture et de la pêche a été adopté au Sénat. Cette loi, spécifique à l'outre-mer, vise à aider les professionnels de ces secteurs.

Trois ans d'existence de la Collectivité. Le 15 juillet 2007, Saint-Barthélemy, ancienne commune de Guadeloupe, était érigée en collectivité d'Outre-mer. Le président Bruno Magras a tenu à marquer en 2010 le troisième anniversaire de la collectivité et à en dresser le bilan.

Visite du président du Sénat à Saint-Barthélemy. Pour la première fois, un président du Sénat s'est rendu à Saint-Barthélemy. Gérard Larcher a fait le point sur la mise en œuvre de l'application de l'article 74 de la Constitution.

La CGSP remplace la Générale des Eaux. Le 12 août, la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (CGSP) et filiale du groupe Saur, a succédé à la Générale des Eaux, gestionnaire du service d'eau potable dans la collectivité. Cette dernière espère associer à la distribution d'eau potable la gestion de l'assainissement collectif et se réserve le droit de reprendre l'ensemble du service.

Passage de l'Ouragan Earl. Si l'ouragan Earl n'a pas fait de dégâts considérables sur les bâtiments et les infrastructures, il a en revanche endommagé la végétation lors de son passage le 29 août, avec des vents atteignant 169 km/h. Le port, la plage de Corossol et celle de Shell Beach ont été touchés. Le président Bruno Magras a accueilli Marie-Luce Penchard et le préfet Simonnet venant témoigner le soutien de l'Etat à la collectivité.

Décret sur les politiques de l'Etat Outre-mer. Le décret n° 2010-1048 du 1er septembre 2010 relatif à la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat Outre-mer a été publié au Journal Officiel de la République du 3 septembre 2010. Ce décret fixe la composition de la commission qui assure le suivi de la mise en œuvre des mesures prises pour le développement économique et social des collectivités concernées.

Signature de l'accord d'assistance administrative mutuelle entre l'Etat et la collectivité. Le préfet Jacques Simonnet et le président Bruno Magras ont signé le 14 septembre un « Accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale » entre l'Etat et la collectivité. Cet accord anti évasion et fraude, préalable obligatoire pour la poursuite du processus d'évolution en Ptom, devrait contribuer au respect des engagements internationaux souscrits par la France en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Nomination de David Jean TIBILAN. Monsieur David Jean TIBILAN a été nommé Secrétaire Général pour les affaires régionales par arrêté ministériel du 27 septembre 2010. Il a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2010.

Quatrième trimestre

Installation du conseil portuaire. Le conseil portuaire, présidé par le vice-président Michel Magras, a été installé le 4 octobre. Celui-ci, composé de 12 membres, **est chargé d'émettre des avis** sur les affaires du port, plaisance et commerce inclus. Le mandat de ce conseil prendra fin en 2012.

Entrée en vigueur du Plan de gestion de la réserve naturelle. Le 15 octobre, le conseil territorial valide le plan de gestion de la réserve naturelle. Il **s'agit** du second plan réalisé par l'association Grenat, gestionnaire de la réserve depuis 1996. Ce plan 2010-2014 comporte cinq objectifs dont le principal est l'évolution de la réserve en un office territorial des espaces naturels de la biodiversité, aux missions et compétences élargies.

Approbation de l'accès de Saint-Barth au statut de PTOM. Le conseil européen a adopté à l'unanimité le 29 octobre la demande française tendant à l'évolution de Saint-Barthélemy en Pays et territoire d'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2012.

Entrée en vigueur du volet de la réforme « Lagarde ». Le 1^{er} novembre, le volet de la réforme « Lagarde » portant sur le dispositif d'accompagnement des personnes est entré en vigueur. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation, une meilleure prévention du surendettement et enfin une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement.

L'Ambassadeur de Suède en France en visite à Saint-Barthélemy. Le 5 novembre, l'ambassadeur de Suède, Gunnard Lund, a visité l'île de Saint-Barthélemy. Accueilli par le consul de Suède de l'île, Dantès Magras, il a fait le point sur la situation du consulat à Gustavia. Il a également évoqué la promotion des relations entre la Suède et l'Etat et les travaux de l'aéroport Gustav III.

Adoption de la Carte d'urbanisme par le Conseil territorial. La carte d'urbanisme adoptée le 23 novembre est exécutoire depuis le 24 décembre. Elle constitue un document essentiel en matière d'urbanisme et remplace la « Modalité d'application du règlement national d'urbanisme » (Marnu) en vigueur de 1998 à 2002.

La CEM désormais centre de formation professionnelle. Le 24 novembre, la Chambre Economique Multiprofessionnelle est officiellement reconnue centre de formation professionnelle. Cette désignation lui permet d'organiser toutes les formations professionnelles continues.

Installation du conseil maritime des collectivités des Iles du Nord. Le conseil maritime des Iles du Nord a été installé le 26 novembre par le préfet Simonnet en présence du professeur Christian Buchet, chargé du suivi de la mise en œuvre du Grenelle de la mer et dans ce cadre, de l'installation des comités maritimes.

Arrivée de la TNT. Le 1^{er} décembre 2010, à minuit, passage au numérique de tous les foyers de la collectivité ; au total, 10 chaînes sont disponibles. Le groupement d'intérêts public (GIP) a été mis en place afin de faciliter le passage au tout numérique avant le 30 novembre 2011 : il est chargé d'assister les téléspectateurs, de communiquer sur la TNT et d'aider financièrement les plus démunis à s'équiper.

Nomination d'un délégué du procureur. Le 9 décembre, lors de la seconde audience correctionnelle sur le sol de saint-barth, Brigitte Tressel a prêté serment, validant ainsi sa récente nomination en tant que délégué du procureur.

Nouveau look pour l'aéroport. L'aéroport Gustav III adopte un look résolument moderne pour le début de la saison touristique. Le cabinet d'architecture Design Affaires a signé la conception.

En trois mois, la collaboration entre la direction de l'aéroport, les services techniques de la collectivité, les architectes et les entreprises a permis de moderniser le rez-de-chaussée, de relooker les salles d'arrivée et de départ, de réaménager la zone d'enregistrement, l'accès au premier étage et le couloir de circulation.

Avis favorable aux projets de RSA et de Contrat unique d'insertion. Le 14 décembre 2010, les élus ont émis un avis favorable au projet de décret portant extension et adaptation du RSA à Saint-Martin et au projet de décret relatif au Contrat unique d'insertion dans les DOM, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Les Notes expresses

- N°101 - Tendances conjoncturelles : 1^{er} trimestre 2011 (*Juin 2011*)
- N°96 - **L'économie de la Guadeloupe en 2010** : premiers signes de reprise (*Mars 2011*)
- N°90 - Premières tendances en Guadeloupe - 4^{ème} trimestre 2010 (*février 2011*)
- N°88 - Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe (*février 2011*)
- N°87 - Le microcrédit à la Guadeloupe et à St-Martin (*janvier 2011*)
- N°83 - Premières tendances en Guadeloupe - 3^{ème} trimestre 2010 (*octobre 2010*)
- N°82 - Panorama de Saint-Barthélemy (*octobre 2010*)
- N°80 - Panorama de la Guadeloupe (*septembre 2010*)
- N°75 - **L'habitat dans les outre-mer français** (*Avril 2010*)
- N°72 - **Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe** (*Mars 2010*)
- N°69 - Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme (*Mars 2010*)
- N°68 - **L'économie de Saint-Martin** : à la recherche de ses avantages comparatifs (*Mars 2010*)
- N°64 - Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles début 2009 (*Décembre 2009*)
- N°60 - **Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution** et gestion du risque (*avril 2009*)

Les Notes de l'Institut d'émission

Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable (*avril 2011*)

Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique (*décembre 2010*)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*Mars 2010*)

L'habitat dans les outre-mer français (*Février 2010*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (*Décembre 2009*)

Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au 1^{er} trimestre 2009 (*Décembre 2009*)

Le développement économique de Singapour et de l'Ile Maurice (*Juillet 2009*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)

La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)

Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)

Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)

Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Guy DELAMAIRE

Fanny EUGENIE

Lorry HAJJAR

Cédrick-Guy JOSEPH

Stéphanie MARGOT

Michelle MINATCHY

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Charles APANON
Editeur: IEDOM

Imprimé par PRIM SAS - Guadeloupe

Achévé d'imprimer en juillet 2011 - Dépôt légal : juillet 2011
Prix : **12,50 €** - ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-45-8

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-45-8

